



DIRECTION TERRITORIALE
AUVERGNE-LIMOUSIN
AGENCE REGIONALE de LIMOGES
U.T Nord-Ouest Limousin

Département de la Haute-Vienne
Arrondissement de Limoges
Canton de Laurière
Région I.F.N640 plateau Limousin
ORLAM plateau Limousin

FORET DOMANIALE DES MONTS D'AMBAZAC

82 ha 08 a

Révision d'aménagement forestier

2006 – 2025

Série unique

Altitudes Supérieure : 630 m
 Moyenne : 540 m
 Inférieure : 460 m

Essences principales	% en surface en 2006
Douglas	74
Châtaignier	10
Hêtre	2
Chêne sessile	2
Autres résineux	1
Sapin pectiné	1
Châblis exploités	2
Châblis non exploités	2
Prairie	2
Problème foncier	2
Vides non boisables	2
Total	100%

TITRE - 0 -RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1.Désignation et situation de la forêt

Nom : Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Situation administrative :

Département de la Haute-Vienne

Arrondissement de Limoges et canton de Laurière

Communes de La Jonchère-Saint-Maurice et Saint Léger-La-Montagne

Situation forestière :

(annexe 7-0-0 Plan de situation sur fond I.F.N.)

Région I.F.N n°640 Plateau Limousin

Circonscription gestionnaire

Forêt gérée par la	Direction Territoriale AUVERGNE LIMOUSIN, Agence Régionale de LIMOGE U.T nord-ouest Limousin Triage n°81052107 d'Ambazac
--------------------	---

Origine

La forêt domaniale des Monts d'Ambazac a pour origine un échange entre l'ENGREF et l'état, par acte en date du 24 Décembre 1991. Ensuite, plusieurs acquisitions ont eu lieu afin d'étendre le domaine forestier et de restructurer les enclaves. Le détail se trouve consigné dans le tableau ci-après.

0.2.Surface de la forêt

(annexe 7-0-1 : Extrait de la matrice cadastrale)

Objet de la modification	Nature de l'acte	Modification de la surface en ha	Surface après modification
Echange avec l'ENGREF	document des domaines du 24/12/1991	+81ha 45a 46ca	96ha 46a 99ca
Acquisition BONNAUD	achat en date du 27/10/1992	+0ha 38a 30ca	96ha 85a 29ca
Echange ELEPRINI	échange en date du 23/02/1992	+0ha 85a 10ca -1ha 06a 30ca	96ha 64a 09ca
Acquisition LAPRADE et MERIGAUD	achat en date du 20/11/1995	+1ha 47a 75ca	98ha 11a 84ca
Acquisition VOLONDAT	achat en date du 8/12/1995	+0ha 12a 20ca	98ha 24a 04ca
Acquisition NARDOUX	achat en date du 22/02/1996	+0ha 16a 40ca	98ha 40a 44ca
Acquisition BONNAUD	achat en date du 16/09/1996	+0ha 83a 85ca	99ha 24a 29ca
Acquisition LAPRADE	achat en date du 17/06/1996	+2ha 88a 20ca	102ha 12a 49ca
Acquisition DUPIC	achat en date 10/08/1999	+0ha 13a 30ca	102ha 25a 79ca
Acquisition LEMARCHAND	achat en date du 23/05/2001	+0ha 37a 37ca	102ha 63a 16ca
Acquisition ELEPRINI	achat en date du 12/09/2001	+9ha 73a 33ca	112ha 36a 49a
Acquisition BAYLE	achat en date du 24/12/2003	+0ha 79a 70ca	113ha 16a 19ca
Acquisition DENAUD	achat en date du 2/12/2003	+2ha 02a 14ca	115ha 18a 33ca
Acquisition MERIGAUD	achat en date du 26/01/2004	+0ha 45a 46ca	115ha 63a 79ca
Acquisition SAFER	acte en date du 1/03/2004	+0ha 28a 85ca	115ha 92a 64ca
Acquisition PACHAUD-LAPRADE	achat en date du 1/03/2004	+0ha 15a 14ca	116ha 07a 78ca
Acquisition DELMAS	achat en date du 27/02/2004	+1ha 23a 08ca	117ha 30a 86ca
Acquisition MERIGAUD	achat en date du 10/05/2004	+1ha 30a 00ca	118ha 60a 86ca

Surface forestière lors de l'approbation du précédent aménagement : 96ha 46a 99ca

Surface forestière en fin d'aménagement : 118ha 60a 86ca

Le détail des parcelles cadastrales qui constituent la forêt figure à l'annexe 7.0.2.

La forêt domaniale des Monts d'Ambazac comporte une surface de 36ha 52a 52ca affectée à l'arboretum et à l'accueil du public. L'aménagement forestier qui suit ne concernera pas cette surface dont la gestion est très particulière et pour laquelle un aménagement classique n'est pas adapté.

En conséquence, l'aménagement qui suit portera sur la surface en production soit **82ha 08a 34ca**, arrondie à **82ha 08a**.

Si cette surface ne présente pas de problème au niveau cadastral, elle en pose au niveau de l'occupation du terrain. En effet, une partie du boisement de la forêt sectionale du bourg de La Jonchère-Saint-Maurice voisine (1,79 ha) empiète largement sur le terrain de la forêt domaniale, et ceci remonte à 1890 date à laquelle le boisement de la Jonchère a été installé. La plantation de l'époque a dépassé les limites et s'est faite aussi sur la parcelle privée voisine, parcelle appartenant à l'époque à M. De Léobardy, maire de La Jonchère-Saint-Maurice. Ainsi le plan réalisé par l'Inspecteur des Eaux et Forêt de l'époque d'après les levés de terrain du brigadier, superposé au cadastre de l'époque (archives) montre bien le dépassement des

limites ; de même les murs et fossés installés à l'époque en bordure du reboisement encore visibles aujourd'hui le confirment. Ce dépassement est encore plus net lorsque l'on superpose le cadastre actuel qui n'a pas varié à cet endroit à l'ortho-photoplan.

Par voie de succession, la parcelle privée a appartenu à l'ENGREF qui l'a ensuite cédée à l'Etat, et elle est aujourd'hui intégrée à la forêt domaniale des Monts d'Ambazac, toujours avec ce problème d'emplacement de limite.

Lors de la réalisation de l'aménagement de la forêt de la Jonchère en 2003, le problème a été exposé à la commune et il a été convenu et acté dans l'aménagement les faits suivants :

- le bois reste propriété de la section Bourg jusqu'à ce qu'il soit récoltable ;
- après récolte du bois, le terrain reviendra de plein droit à la forêt domaniale des Monts d'Ambazac ;
- la limite devra être rapidement matérialisée sur le terrain avec l'intervention d'un géomètre expert, à coût partagé entre l'O.N.F et la commune de la Jonchère. **Cette opération sera à réaliser dès 2007.**

0.3.Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Il n'existe pas de procès verbal de délimitation ou de bornage.

0.4.Parcellaire

(annexe 7-0-2 : tableau de correspondance parcellaire cadastral / parcellaire forestier)

La forêt est divisée en 7 parcelles numérotées de 1 à 7 et dont la surface varie de 9,04ha à 16,77ha.

TITRE I - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 Facteurs écologiques

1.1.1 Topographie et hydrographie

(annexe 7-1-1 : Carte I.G.N. au 1/25 000)

Carte I.G.N. au 1/25 000 de référence : 2130 ouest-Saint Sulpice-Laurière

Expositions : Nord-est : 26% de la surface
Sud : 8% de la surface
Sud-est : 34% de la surface
Sud-ouest : 20% de la surface
Est : 12% de la surface

Pentes : supérieure à 30% : 54% de la surface
comprises entre 20% et 30% : 25% de la surface
inférieures à 20% : 21% de la surface

Les pentes sont fortes dans l'ensemble mais ne comportent pas d'obstacles type rochers. Les pistes de débardage en courbe de niveau sont suffisamment nombreuses pour permettre l'exploitation.

Altitudes : Supérieure : 630m
Moyenne : 540m
Inférieure : 460m

Hydrographie :

Il existe deux ruisseaux qui traversent pour l'un la parcelle 6 d'ouest en est, et pour l'autre qui longe la partie sud-ouest de la parcelle 7 et qui traverse ensuite l'arboretum.

1.1.2 Climat

Selon l'atlas agro-climatique du Limousin, le climat est défini comme un climat de type océanique altéré par l'altitude avec des précipitations élevées et des températures assez basses. En ce qui concerne la forêt, deux postes de référence ont été retenus : St Léger-La-Montagne très proche de la forêt pour les précipitations (à 610m d'altitude) et Bourgneuf pour les températures (à 510m d'altitude) en sachant que c'est le poste représentatif le plus proche dans la zone climatique. Les données sont les suivantes :

-pluviométrie : 1 130 mm/an avec des variations mensuelles de 61mm à 159 mm ;
-température moyenne annuelle : 10,4°C

1.1.3 Géologie

D'après la carte géologique de référence de Bourgneuf au 1/50.000è, la forêt repose sur des leucogranites de deux types :

- leucogranite alcalin à grain fin à muscovite et biotite pour les parcelles 4, 5 et 6 ;
- leucogranite à quartz globuleux, biotite et muscovite pour les parcelles 1, 2, 3 et 7.

1.1.4 Pédologie

Les stations forestières ont été étudiées lors du précédent aménagement et les observations ainsi que la carte sont reprises dans ce document.

Les sols qui avaient été observés alors étaient des sols de type brun acide, avec un humus de type mull-moder, développé sur arène granitique et avec une texture limono-sableuse. La profondeur du sol est généralement supérieure à 50cm même si la charge en pierre peut localement être très importante ; elle ne limite cependant pas le développement racinaire.

On note la présence d'anciennes zones de carrières dans le sud-est de la parcelle 6.

1.1.5 Synthèse des facteurs écologiques

(annexe 7-1-2 : carte des stations forestières)

Les types stationnels décrits ci-dessous ont été observés lors de la précédente étude d'aménagement et font référence à l'ORLAM Plateau Limousin :

-type 0 : il s'agit des emprises d'infrastructures ou de lignes EDF ;

-type 11bis : développé sur roche mère éruptive, avec une végétation de type acidiphile et un sol de profondeur supérieure à 50cm ;

-type 13 : développé sur des pentes supérieures à 35% avec un sol de profondeur supérieure à 25 cm.

Le tableau ci-dessous résume les surfaces par type de station :

TYPE DE STATION	SURFACE (ha)	%	ESSENCES FORESTIERES LES MIEUX ADAPTEES	
			FEUILLUS	RESINEUX
type 0	1,81	2%	-	-
type 11bis	42,40	52%	hêtre, châtaignier érable sycomore, chêne rouge d'Amérique	douglas, mélèze hybride, sapin pectiné, pin sylvestre, pin laricio de Corse
type 13	37,87	46%	hêtre, châtaignier, érable sycomore	douglas, sapin pectiné, pin sylvestre, pin laricio de Corse
TOTAL :	82,08	100%		

1.2 Habitats naturels

La partie ouest des parcelles 1 et 2 fait partie du territoire de chasse de deux espèces de chauves-souris protégées : le grand murin et le murin à moustaches.

1.3 Znieff et Zico

La forêt est incluse dans la ZNIEFF de type II dénommée Monts d'Ambazac et vallée de la Couze. Plus précisément, il existe une ZNIEFF de type I qui englobe la moitié ouest des parcelles 1 et 2, à proximité immédiate des anciennes carrières du Puy Bernard qui abritent les deux espèces de chauve-souris citées plus haut. Si leur habitat proprement dit est dans les anciennes carrières, les parcelles 1 et 2 pour partie constituent leur territoire de chasse.

1.4 Flore

1.4.1 Etages et séries de végétation

Références : carte de végétation de Poitiers au 1/200 000 par G.DUPIAS et A.VILKS

Etage de végétation atlantique

Série de végétation du chêne pédonculé : chênaie pédonculée acidiphile

Les espèces représentatives sont :

- chêne pédonculé, châtaignier, bouleau, merisier, hêtre en exposition froide ;
- houx, bourdaine, poirier, chèvrefeuille, lierre ;
- canche flexueuse, germandrée scorodaine, fougère aigle.

1.4.2 Relevés des espèces végétales remarquables

Aucune espèce végétale remarquable n'a été observée en forêt domaniale des Monts d'Ambazac.

1.4.3 Répartition des essences forestières

Essences principales

Essences principales	Surface actuelle		
	ha	% SB	% ST
douglas	60,65	83	74
châtaignier	8,29	11	10
chêne sessile	1,56	2	2
hêtre	1,57	2	2
autres résineux	0,78	1	1
sapin pectiné	0,68	1	1
prairie	1,47	-	2
châblis exploités	1,99	-	2
foncier non disponible (empiètement F.S La Jonchère)	1,79	-	2
châblis non exploités	1,59	-	2
emprise d'infrastructures	1,17		1
emprises de lignes EDF	0,54		1
Total	82,08	100	100

ST: Surface Totale

SB : Surface Boisée

1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables : néant

1.4.5 Etat sanitaire des peuplements

Aucun problème sanitaire n'a été constaté lors des études de terrain.

1.5 Description des peuplements forestiers

A/ Etat synthétique des peuplements par grands types

Type	Surface ha	Surface %
futaie régulière	63,94	78
taillis-sous-futaie	2,04	3
taillis	7,55	9
vides boisables	6,84	8
<i>Sous-total surface boisable</i>	<i>80,37</i>	<i>98</i>
Vides non boisables	1,71	2
Surface totale	82,08	100%

B/ Typologie des peuplements rencontrés

(annexe 7-1-3 : carte des peuplements forestiers)

(annexe 7-1-4 : répartition des types de peuplements par parcelles-histogramme des classes d'âge)

Typologie des futaies

Types de futaie	Ages	0-20	21-40	41-60	61-80	TOTAL
futaie régulière d'épicéa et douglas (FA.R*M)				0,78		0,78
futaie de châtaignier (FCHT)				0,74		0,74
futaie de douglas (FDOU)		1,81	57,68		1,16	60,65
futaie de hêtre (FHET)					1,09	1,09
futaie de sapin pectiné (FS.P)			0,68			0,68
TOTAL		1,81	58,36	1,52	2,25	63,94

Typologie des taillis-sous-futaie

Type de taillis-sous-futaie	Surface ha	Code
taillis-sous-futaie de chêne sessile et châtaignier	1,56	SCHS*M
taillis-sous-futaie de hêtre et châtaignier	0,48	SHET*M
Total	2,04	

Typologie des taillis

Type de taillis	Surface ha	Code
taillis de châtaignier	7,55	TCHT
Total	7,55	

Typologie des vides boisables

Type de vide boisable	Surface ha	Code
prairie	1,47	VPVE
foncier non disponible	1,79	VFON
châblis exploités	1,99	VVEX
châblis non exploités	1,59	VV.T
Total	6,84	

Typologie des vides non boisables

Type de vide non boisable	Surface ha	Code
emprise d'infrastructure	1,17	VIFA
emprise de ligne EDF	0,54	VEDF
Total	1,71	

C/ Répartition des types de peuplements par parcelle

(annexe 7-1-3 : carte des peuplements forestiers)

(annexe 7-1-4 : répartition des types de peuplements par parcelle)

D/ Précisions d'ordre quantitatif

(annexe 7-1-5 : tableau des données d'inventaire dendrométrique par parcelle forestière)

1.6 Faune sauvage

1.6.1 Relevé des espèces animales remarquables : néant

1.6.2 Autres espèces présentes

Les espèces présentes sont surtout le chevreuil et le sanglier compte-tenu d'un taux de boisement élevé dans ce secteur.

1.6.3 Capacités d'accueil des grands gibiers

A l'échelle de la forêt et étant donné sa faible surface, la capacité d'accueil des grands gibiers est faible. Par contre, elle est importante à l'échelle du massif forestier, comme en témoignent les nombreuses traces de sanglier et de chevreuil.

1.7 Risques naturels

Il sont liés au vent notamment pour les expositions ouest à sud-ouest et les positions sommitales.

TITRE II - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. Production ligneuse

Les prix moyens au m3 indiqués dans le tableau ci-dessous sont ceux observés lors des dernières ventes réalisées par l'O.N.F.

Essences	Catégories de produits	Prix constatés €/m3
Châtaignier	Trituration	3
	Piquets	12 à 15
	Sciages	20 à 30
Divers feuillus	Trituration	3
Sapin pectiné	1ère éclaircie : trituration, palettes	4,5
	2ème éclaircie : billons de sciage	7
Douglas	3ème éclaircie : grumettes de sciage	25 à 35
	4ème éclaircie : grumes	35 à 45
	5ème éclaircie	50 à 60
	Régénération	60 à 75

2.2. Autres productions

Sans objet

2.3. Activités cynégétiques

Le droit chasse est exercé par l'A.C.C.A de La Jonchère-Saint-Maurice.

2.4. Activités piscicoles

Sans objet.

2.5. Activités pastorales

Sans objet

2.6. Accueil du public

La forêt domaniale qui fait l'objet de cet aménagement ne présente pas d'intérêt pour l'accueil du public, si ce n'est qu'elle est traversée par le sentier pédestre du tour des Monts d'Ambazac. Par contre, la partie dédiée à l'arboretum au sud de la forêt en production présente un intérêt fort pour le public et en particulier pour l'organisation de visites guidées.

2.7. Paysages

La forêt domaniale des Monts d'Ambazac occupe le versant est du Puy de Queuille face au village de Adoux et les versants sud du Puy de Queuille et du Grand Puy. La forêt est bien visible en arrière plan depuis le bourg de La Jonchère (parcelles 1 et 2) et depuis le village des Adoux (parcelles 4, 5 et 6). La visibilité est permanente au loin en arrière plan et la sensibilité paysagère est moyenne. La forêt en elle-même est difficile à discerner car incluse à un massif résineux et feuillu plus vaste. Elle est aussi visible par intermittence au loin en arrière plan depuis la route départementale 914, du carrefour des Adoux jusqu'à La Jonchère. La sensibilité est faible depuis cette route.

L'impact paysager lié à la gestion concerne les coupes de régénération du fait de la sensibilité particulière des parcelles 1 et 2. Pour limiter l'impact, le choix de la régénération naturelle a été fait, pour assurer une transition dans le temps de la modification de la structure. Les parcelles à régénérer ont été choisies de façon à limiter l'impact paysager : parcelle 1 en zone sensible et parcelle 3 peu visible. Les choix ultérieurs pourront être faits dans le même esprit, afin de ne pas transformer des surfaces contiguës trop importantes, tout en veillant à l'équilibre des classes d'âge.

Au niveau de la visibilité interne, la sensibilité est faible et principalement localisée aux abords de la route forestière dont la fréquentation est limitée.

2.8. Richesses culturelles

Aucune richesse culturelle n'a été observée en forêt.

2.9. Statuts et règlements se superposant au régime forestier

Captages :

(voir annexe 7-3-1 : carte des infrastructures)

Il existe plusieurs réservoirs d'eau potable en bordure de certaines parcelles forestières : au sud-est de la parcelle 1 au bord de la route départementale 50, en bordure de la route forestière en limite des parcelles 3 et 7, et en bordure de la route forestière à l'est de la parcelle 6. Aucun captage n'est situé dans la forêt domaniale ; par contre les conduites reliant les réservoirs traversent les parcelles 6 et 7.

Réglementation des boisements :
par arrêté du Préfet de la Région Limousin en date du 24 Octobre 2000, la réglementation des boisements sur la commune de La Jonchère-Saint-Maurice s'applique comme suit : elle ne concerne que le boisement de terrains nus (nouveaux boisements), à l'exclusion de terrains déjà boisés même après coupe rase. Trois zones sont instituées :

- une zone libre de boisement ;
- une zone interdite au boisement ;

-une zone réglementée, dans laquelle tout semis ou plantation d'essences forestières est soumise à autorisation préfectorale.

Dans les zones libres ou autorisées, les distances de retrait sont :

- 2m par rapport aux fonds voisins lorsqu'ils sont en nature de bois ;
- 6m par rapport aux fonds agricoles voisins ;
- 3m par rapport à l'emprise des voies de communication affectées à l'usage public ;
- 50m par rapport aux espaces habités ;
- 4m par rapport aux berges des cours d'eau.

La durée de validité des périmètres d'interdiction est fixée à 10 ans.

Sur la commune de Saint Léger-La-Montagne, la réglementation des boisements appliquée par arrêté préfectoral du 16/05/2005 a défini trois zones :

- une zone libre de boisement ;
- une zone interdite ;
- une zone réglementée où le boisement est soumis à autorisation préfectorale.

En zone libre, les boisements peuvent être effectués en respectant les distances de retrait suivantes :

- 6m vis à vis d'une parcelle agricole ;
- 2m vis à vis d'une parcelle boisée ;
- 5m vis à vis de l'emprise de tous chemins publics ;
- 5m vis à vis de la berge des cours d'eau ;
- 100m vis à vis des habitations.

La réglementation est applicable pour une durée de 10 ans.

2.10 Recherche et développement

Il n'existe aucun dispositif de recherche et développement en forêt domaniale des Monts d'Ambazac.

TITRE III - GESTION PASSEE

3.1.Traitements sylvicoles

3.1.1 Traitements antérieurs

La forêt d'origine artificielle pour sa plus grande partie a été traitée en futaie régulière. Les parcelles sont actuellement entre la seconde et la troisième éclaircie. Pour le reste, il s'agit d'acquisitions de taillis de châtaignier qui ont fait l'objet de coupes de taillis simple.

3.1.2 Dernier aménagement forestier

Prescriptions du dernier aménagement

Nature et date de l'acte : arrêté ministériel du 18 Février 1992

Période d'application prévue : 15 ans, de 1992 à 2006

Série	Unique
Objectif	production de bois d'oeuvre
Surface totale	85ha 39a
Surface productive	85ha 39a
Parcellaire	parcelles 1 à 8
Traitement	futaie régulière
Méthode d'aménagement	groupe de régénération strict
Surface à régénérer	1,50 ha
Rotation	7 ans
Prévisions de récolte	465 m3/an

Critères d'exploitabilité :

Essences	Age	Diamètre	Essences secondaires
douglas	65	70cm	érable sycomore

Application : période 1992-2006 soit 15 ans

Série	Unique
Surface régénérée *	0ha
Rotation moyenne	7 ans
Récolte moyenne	470 m ³ /an
Dont chablis	65 m ³ /an

Le prélèvement réalisé de 5,73 m³/ha/an a été analogue à celui prévu (5,67 m³/ha/an).

* : La régénération prévue en parcelle 3 (nouvelle parcelle 7) n'a pas été réalisée.

3.2 Etat des équipements

(annexe 7-3-1 : carte des infrastructures)

3.2.1 Desserte de la forêt

Réseau intérieur :

Nature	Routes revêtues	Routes empierrées	Pistes carrossables	Pistes de débardage
Voie publique	1 392 ml	665 ml		
Voie rurale	1 023 ml			1 482 ml
Voirie d'exploitation		4 118 ml		6 304 ml
Total longueur	2 415 ml	4 783 ml		7 786 ml

La forêt est bien desservie par des routes forestières accessibles aux grumiers ainsi que par des pistes de débardage. Elle comporte en outre 5 places de dépôt.

3.2.2 Autres équipements

Il n'existe pas d'autres équipements.

3.3. Etat des limites

(annexe 7-3-2 : carte des limites périmétrales)

Très souvent, les limites sont matérialisées par des murets. Quelques tronçons sont connus mais non repérables physiquement ; d'autres sont indéterminés comme la limite entre la forêt sectionale du Bourg de la Jonchère qui nécessitera l'intervention d'un géomètre, ou

encore les limites des acquisitions récentes sur le territoire de St Léger-La-Montagne qui nécessiteront des recherches (en particulier en parcelle 6 où les châblis ne sont pas exploités).

La longueur du périmètre est de 13,95 km

Longueur des limites connues et matérialisées (L1) : 10,75 km

Longueur des limites connues à matérialiser (L2) : 0,9 km

Longueur des limites à rechercher (L3) : 2,3 km

3-4 / Concessions - Servitude

Une ligne EDF moyenne tension traverse la parcelle 7 d'ouest en est et constitue une servitude aérienne.

TITRE IV - SYNTHÈSES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2006-2025.

Exposé des problèmes rencontrés

Le principal problème réside en le fait que 58 ha de futaies appartiennent à la classe d'âge 21-40 ans, ce qui représente un énorme déséquilibre des classes d'âge. Les aménagements à venir devront donc s'attacher à résorber ce déséquilibre et il conviendra de régénérer ces peuplements sur 3 périodes d'aménagement en commençant par celle de 2006 à 2025.

Les peuplements sinistrés par la tempête de 1999 n'ont pas tous été reconstitués et il est nécessaire de terminer ces travaux (2ha de châblis exploités à reconstituer de même que 1,59ha de châblis non exploités).

Enfin, la parcelle 7 comporte un peuplement de douglas mûr dont la régénération était prévue sur la période échue et qui n'a pas été réalisée ; il convient donc de l'engager rapidement.

4-0 / Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

(annexe 7-4-1 : carte d'aménagement et des unités de gestion)

La forêt formera une série unique traitée en futaie régulière.

	Série unique
Objectif principal déterminant la sylviculture	production de bois d'oeuvre
Objectif secondaire associé	protection des milieux et paysages
Surface totale	82ha 08a
Surface boisable	80ha 37a
Parcelles	1 à 7
Traitement	futaie régulière
Méthode d'aménagement	groupe de régénération strict
Sites d'intérêt écologique	site à chauve-souris du Puy Bernard

4-1 / Décisions fondamentales relatives à la série unique

(annexe 7-4-1 : carte d'aménagement et des unités de gestion)

4.1.0 / Parcellaire

Propriétaire	Parcelle	Surface	
		Totale	Boisible
Etat	1	9,04	9,04
	2	12,77	12,77
	3	11,35	11,20
	4	12,43	12,00
	5	9,35	9,20
	6	16,77	16,36
	7	10,37	9,80
	TOTAL	82,08	80,37

4.1.1 / Mode de traitement - méthode d'aménagement

La forêt sera traitée en futaie régulière à groupe de régénération strict.

4.1.2 / Essences objectifs - Critères d'exploitabilité optimum

(annexe 7-4-2 : carte des essences objectifs à long terme)

Evolution des essences dans le temps

Essences principales	Surface actuelle			Surface à l'issue de l'aménagement			Surface à long terme		
	ha	% SB	% ST	ha	% SB	% ST	ha	% SB	% ST
douglas	60,65	82	74	63,43	82	76	65,90	83	80
châtaignier	8,29	11	10	6,21	8	8	8,51	11	10
hêtre	1,57	2	2	1,57	2	2	1,57	2	2
chêne sessile	1,56	2	2	2,30	3	3	0	-	-
autres résineux	0,78	1	1	1,33	2	2	1,33	2	2
sapin pectiné	0,68	1	1	0,68	1	1	0	-	-
mélèze hybride				1,59	2	2	1,59	2	2
châblis exploités	1,99	-	2	0	-	-	0	-	-
problème foncier	1,79	-	2	1,79	-	2	0	-	-
châblis non exploités	1,59	-	2	0	-	-	0	-	-
prairie	1,47	-	2	1,47	-	2	1,47	-	2
emprises d'infrastructures	1,17	-	1	1,17	-	1	1,17	-	1
emprises EDF	0,54	-	1	0,54	-	1	0,54	-	1
Total	82,08	100%	100%	82,08	100%	100%	82,08	100%	100%

ST: Surface Totale

SB : Surface Boisée

La répartition des essences à long terme sera assez stable, avec le maintien des surfaces actuelles de châtaignier, un léger accroissement de celles de douglas et l'apparition du mélèze hybride. L'espace ouvert constitué par un ancien pré n'est pas prévu en transformation.

Dans les peuplements de douglas et de mélèze, on s'efforcera de conserver 15 à 20% de châtaignier en tire sève (1 à 2 tiges par cépée de rejets). Dans les peuplements de châtaignier, si le chêne est présent (sessile ou pédonculé), il sera conservé sur le long terme.

Critères d'exploitabilité optimale

Essences principales objectifs	Essences secondaires associées et %	Surface		Optimum d'exploitabilité de l'essence principale		Parcelles
		ha	%	Age	Diamètre	
douglas	châtaignier 15 à 20%	14,74	20%	50 ans	50 cm	1 et 3
douglas	châtaignier 15 à 20%	49,37	66%	65 ans	70cm	2, 4, 5, 6, 7
mélèze hybride	châtaignier 15 à 20%	1,59	2%	50 ans	50cm	6
hêtre	chêne sessile 20%	1,09	1%	100 ans	60 cm	7
châtaignier	chêne sessile 20%	8,51	11%	25 ans	20cm	3, 4, 5, 6
TOTAL		75,30	100%			

Critères définis par l'ORLAM Plateau Limousin

Le tableau ci-dessus synthétise les critères d'exploitabilité quel que soit le type de station forestière présente sur la forêt.

4.1.3 / Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Calcul effectué à partir de la surface de futaie régulière c'est à dire 66,79 ha.

Essences objectifs	Surface annuelle ha
douglas à 50 ans	0,29
douglas à 65 ans	0,76
mélèze hybride à 50ans	0,03
hêtre à 100 ans	0,01
Total	1,09

Les calculs suivants sont issus des résultats fournis par le logiciel AIDAM.

$$Se = 1,09 \times 20 = \mathbf{21,80 \text{ ha}}$$

Bien que les peuplements ne soient pas encore à maturité et ne le seront qu'en fin de période d'aménagement à venir, il est nécessaire de constituer un groupe de régénération permettant d'engager le renouvellement des peuplements et donc le rééquilibrage des classes d'âge. Les surfaces qui resteront à régénérer au delà de 2025 le seront en deux périodes d'aménagement, toujours dans un souci d'équilibre des classes d'âge.

Le groupe de régénération sera constitué par les zones de châblis exploitées et non exploitées, la partie de douglas mure de la parcelle 7, et des parcelles 1 et 3 dès lors que les peuplements auront atteint l'âge de 48 ans (2019) et enfin de la futaie de châtaignier de la parcelle 1 à transformer.

Au total, le groupe de régénération aura une surface de **21,80ha**, soit une surface identique à celle d'équilibre.

4.1.4 / Classement des parcelles

(annexe 7-4-1 : carte d'aménagement et des unités de gestion ; 7-4-2 : carte des essences objectifs à long terme)

a) Groupe de régénération

Unité de gestion	Surface		Surface à régénérer	Essence à installer	Peuplement actuel	Essences objectif à long terme
	Totale	Boisable				
1A	6,49	6,49	6,49	douglas	futaie de douglas	douglas
1B	1,81	1,81	1,81	-	plantation de douglas de 2 ans	douglas
1C	0,74	0,74	0,74	douglas	futaie âgée de châtaignier	douglas
3A	8,25	8,25	8,25	douglas	futaie de douglas	douglas
4A	1,99	1,99	1,99	douglas	châblis exploités	douglas
6A	1,59	1,59	1,59	mélèze hybride	châblis non exploités	mélèze hybride
7A	0,93	0,93	0,93	douglas	futaie de douglas et tsuga	douglas
Total			21,80			

b) Autres groupes

Groupe	Unité de gestion	Age	Peuplement actuel	Objectif à long terme	Surface (ha)
Amélioration	2A	35	futaie de douglas	douglas	9,65
	4B	33	futaie de douglas	douglas	9,04
	5A	33	futaie de douglas	douglas	6,91
	6B	33	futaie de douglas	douglas	12,47
	7B	35	futaie de douglas sur 5,15ha futaie de sapin pectiné sur 0,68ha	douglas sapin pectiné	5,83
	7C	70	futaie de hêtre	hêtre	1,09
<i>sous-total amélioration</i>					<i>44,99</i>
Taillis	3B	30	taillis de châtaignier	châtaignier	2,95
	4C	6	taillis de châtaignier	châtaignier	0,97
	5B	6	taillis de châtaignier	châtaignier	2,29
	6C	60	taillis sous futaie de chêne sessile mélangé de châtaignier	châtaignier	2,30
<i>sous-total taillis</i>					<i>8,51</i>
Attente	2B	0	problème foncier	douglas	1,79
	2C	50	futaie d'épicéa et de douglas sur 0,78ha taillis de châtaignier sur 0,55ha	douglas châtaignier	1,33
	7D	60	taillis sous futaie de hêtre et châtaignier sur 0,48 ha	châtaignier	1,95
		0	prairie sur 1,47 ha	prairie	
<i>sous-total attente</i>					<i>5,07</i>
Infrastructures	3C	0	emprise de voirie forestière	infrastructure	0,15
	4D	0	emprise de voirie forestière sur 0,26ha	infrastructure	0,43
		0	emprise de ligne EDF sur 0,17ha	infrastructure	
	5C	0	emprise de voirie forestière	infrastructure	0,15
	6D	0	emprise de voirie forestière	infrastructure	0,41
	7E	0	emprise de ligne EDF	infrastructure	0,37
		0	emprise de voirie forestière	infrastructure	0,20
<i>sous-total infrastructures</i>					<i>1,71</i>
Total tous groupes					60,28

(cf. annexe n° 7-4-1 carte d'aménagement et des unités de gestion)

TITRE V - PROGRAMME D' ACTIONS

5 / Programme d'actions relatif à la série unique

Dans le cadre de son engagement environnemental (norme ISO 14001), l'O.N.F veillera à ce que les interventions qui seront réalisées le soient en conformité avec les règles de gestion durable. Par ailleurs, le cahier des charges défini par PEFC Limousin en sylviculture, travaux forestiers et exploitation forestière sera respecté.

5.0 / Dispositions concernant le foncier :

(annexe 7-3-1 : carte des limites périmétrales)

Elles concernent le rétablissement de la limite avec la forêt sectionale du Bourg de la Jonchère en parcelle 2 pour lequel l'intervention d'un géomètre expert sera nécessaire (coût estimé d'environ 2 000 € partagé avec la commune de La Jonchère, soit environ 1 000€). L'entretien de la matérialisation des limites sera aussi nécessaire avec un coût estimé de 1 750€ sur la période.

5.1 / Opérations sylvicoles : coupes

A) Programme d'assiette des coupes.

Groupe de régénération :

Année	Unité de gestion	Surface (ha)		Peuplement	Age	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Observations
		totale	en tour					
2007	7A	0,93	0,93	FDOU*M	81	RE	50	extraction des feuillus
2010	7A	0,93	0,93	FDOU*M	84	RS	150	bois de fort volume unitaire
2012	1A	6,49	6,49	FDOU	41	E4	320	
2013	3A	8,25	8,25	FDOU	42	E4	410	
	7A	0,93	0,93	FDOU*M	87	RD	170	bois de fort volume unitaire
2019	1A	6,49	6,49	FDOU	48	RE	970	
2020	3A	8,25	8,25	FDOU	49	RE	1440	
2022	1A	6,49	6,49	FDOU	51	RS	490	
2023	3A	8,25	8,25	FDOU	52	RS	620	
2024	1A	6,49	6,49	FDOU	53	RD	490	
2024	1C	0,74	0,74	FCHT	78	RA	180	transformation en douglas
2025	3A	8,25	8,25	FDOU	54	RD	620	
Total			62,49				5 910	

codification des peuplements et coupes :

E4 : quatrième éclaircie

RE : coupe d'ensemencement

tsuga

RS : coupe secondaire

RD : coupe définitive

RA : coupe rase

FDOU : futaie de douglas

FDOU*M : futaie de douglas et de

Groupe d'amélioration :

Année	Unité de gestion	Surface (ha)		Peuplement	Age	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Observations
		totale	en tour					
2007	3B	2,95	2,95	TCHT	31	TS	350	
	6C	2,30	1,56	SCHS*M	61	SF	390	
	7C	1,09	1,09	FHET	71	A3	40	
2009	4B	9,04	9,04	FDOU	36	E3	630	objectif 280 t/ha
	7B	5,83	0,68	FS.P	38	E1	40	enlèvement abri et E1
2010	5A	6,91	6,91	FDOU	37	E3	410	objectif 280 t/ha
2011	6B	12,47	12,47	FDOU	38	E3	620	objectif 280 t/ha
2015	2A	9,65	9,65	FDOU	44	E4	960	objectif 210 t/ha
2016	4B	9,04	9,04	FDOU	43	E4	810	objectif 210 t/ha
2017	7B	5,83	5,15	FDOU	46	E4	310	objectif 210 t/ha
			0,68	FS.P	46	E2	40	
2019	5A	6,91	6,91	FDOU	46	E4	630	objectif 210 t/ha
2020	6B	12,47	12,47	FDOU	47	E4	1120	objectif 210 t/ha
2024	4C	0,97	0,97	TCHT	25	TS	120	
	5B	2,29	2,29	TCHT	25	TS	270	
	6C	2,30	0,74	TCHT	25	TS	100	
2025	2A	9,65	9,65	FDOU	54	E5	580	objectif 180 t/ha
Total		99,70	92,25				7 380	

TS : coupe de taillis

A3 : amélioration peuplements de plus de 60 ans

SF : coupe de taillis sous futaie

E1 : première éclaircie

E3 : troisième éclaircie

E4 : quatrième éclaircie

E5 : cinquième éclaircie

Le prélèvement prévu sur la surface réduite en amélioration est de **6,93 m3/ha/an**.

B) Règles de culture générales

(annexes 7-5-1 : normes de sylviculture)

Pour le douglas, le guide national O.N.F sera utilisé en faisant référence au scénario de rattrapage à H0 23m en classe de fertilité 1. Néanmoins, afin de commencer un rééquilibrage

des classes d'âge, les parcelles 1p et 3 seront régénérées avant le terme de 67 ans alors que d'autres le seront bien au delà d'ici trois périodes d'aménagement.

Pour les taillis et les taillis-sous-futaie dont l'essence objectif est le châtaignier, après la coupe de taillis ou de taillis-sous-futaie à rotation de 25 ans afin de limiter la roulure, on procèdera à un dépressage qui laissera 1 à 2 brins par cépée afin d'obtenir un diamètre plus élevé la rotation suivante. Le dépressage interviendra entre 6 et 7m de hauteur.

C) Règles de sylviculture particulières

Sans objet

5.2./ Opérations sylvicoles : travaux

(annexe 7-5-2 : normes de travaux ; 7-5-3 : carte des travaux)

Groupe de régénération :

Unité de gestion	Essences	Normes de référence	Surface (ha)	Coût/ha (€)	Coût total (€)
1A	douglas	ITTS 1DOU1	6,49	1 720	11 163
1C	douglas	ITTS 3DOU1	0,74	2 300	1 702
3A	douglas	ITTS 1DOU1	8,25	1 720	14 190
4A	douglas	ITTS 3DOU1	1,99	2 300	4 577
6A	mélèze hybride	-	1,59	2 900	4 611
7A	douglas	ITTS 1DOU1	0,93	1 720	1 600
1B	douglas	dégagement/nettoisement	1,81	660	1 195
Total			21,80		39 038

ITTS 1DOU1 : régénération naturelle de douglas

ITTS 3DOU1 : régénération artificielle de douglas

Provenances:

douglas : PME-VG-001 Darrington VG

PME-VG-002-La Luzette VG

USA Washington zone 030 et 403

Groupe d'amélioration :

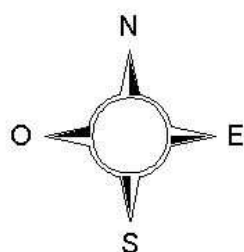
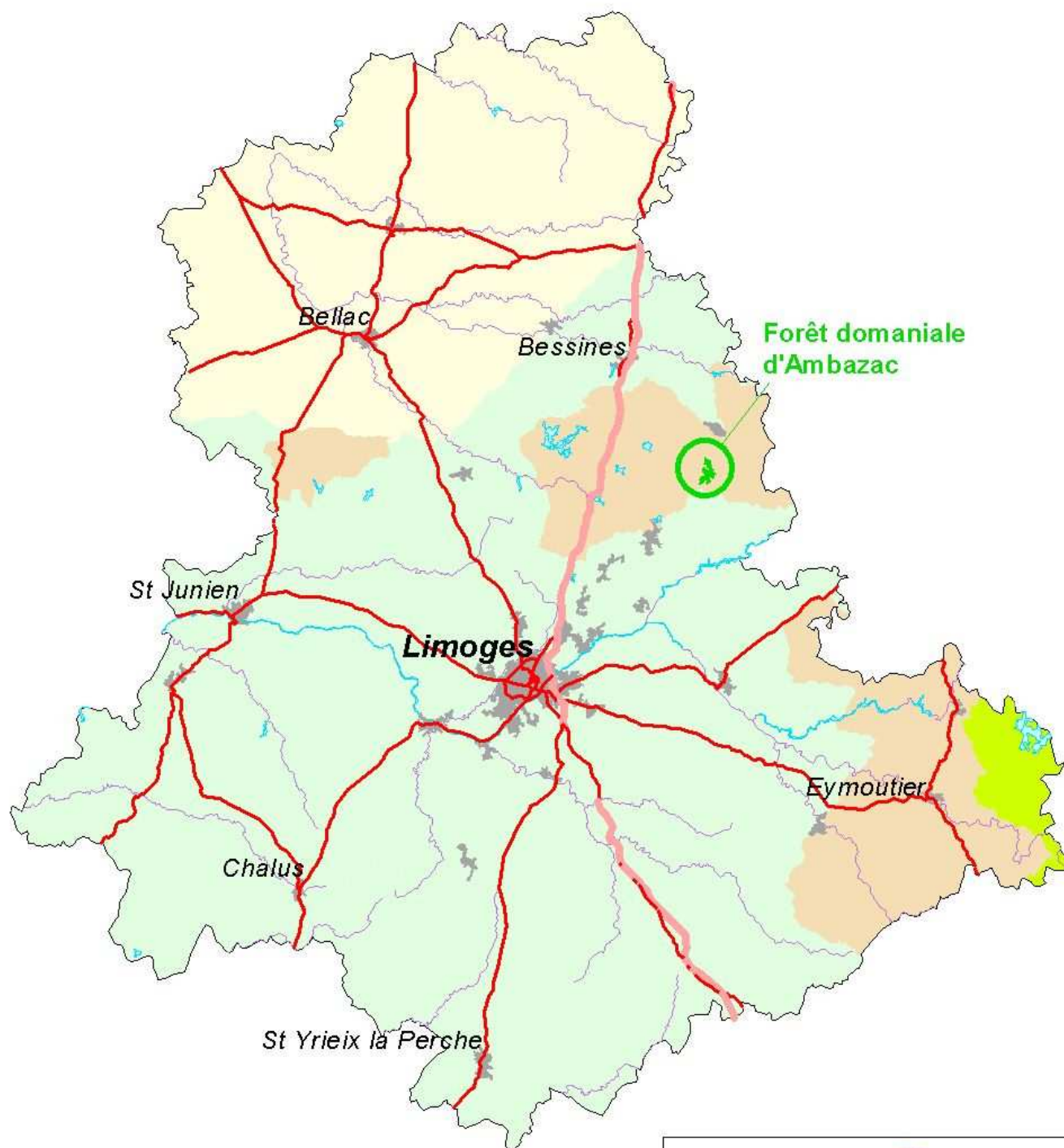
Unité de gestion	Essences	Echéance	Nature des travaux	Surface (ha)	Coût/ha (€)	Coût total (€)
1B	douglas	2014 2019	dépressage à 750t/ha	1,81	460	833
			désignation/élagage à 6m de 180 à 200t	1,81	720	1 303
4A	douglas	2017	dépressage à 750t/ha	1,99	460	915
			désignation/élagage à 6m de 180 à 200t	1,99	720	1 433
6A	mélèze hybride	2015 2020	dépressage à 600t/ha	1,59	460	730
			désignation/élagage à 6m de 180 à 200t	1,59	720	1 145
4C	châtaignier	2008	dépressage à 2 brins par cépée	0,97	610	592
5B	châtaignier	2008	dépressage à 2 brins par cépée	2,29	610	1 397
6C	châtaignier	2007	dépressage à 2 brins par cépée	0,74	610	451
7A	douglas	2018 à 2020	entretien de cloisonnements et dépressage à 750t/ha	0,93	730	680
Total				15,71		9 479

5.1.3./ Autres dispositions spécifiques à la série unique

Sans objet

5.1.4./ Disposition concernant l'équipement général de la forêt

L'équipement de la forêt est suffisant mais certains tronçons de voirie forestière nécessitent des travaux de réfection tels que la partie située au nord de la parcelle 6 depuis la place de dépôt jusqu'au réservoir d'eau. En effet, cette zone de pente est dégradée et nécessite un reprofilage et un revêtement. Le montant est estimé à 12 500€.



Annexe: 7.0.0

FORÊT DOMANIALE D'AMBAZAC

Carte de situation I.F.N.

- Basse-Marche
- Châtaigneraie limousine
- Plateau limousin 1
- Plateau de Millevaches

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE REGIONALE DU LIMOUSIN	
COMMUNES DE LA JONCHERE ET ST LEGER	

concernant les propriétés inscrites au folio sous
le nom de :
direction régionale O.N.F Limousin
partie en production de forêt
domaniale

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
A	392	Le Grand Puy	11	22	35	L	01	5,85	11,2235		
A	390	Le Grand Puy	00	47	70	L	01	0,25	0,4770		
A	391	Le Grand Puy	00	55	25	L	01	0,29	0,5525		
A	393	Chez Perrière	01	63	20	PC	04	8,51	1,6320		
A	414	Chez Perrière	02	76	70	PC	04	14,44	2,7670		
A	415	Chez Perrière	00	52	00	BT	02	0,65	0,5200		
A	418	Chez Perrière	01	32	40	L	01	0,68	1,3240		
A	446	Puy de Queuille	00	76	00	BT	02	0,95	0,7600		
A	449	Puy de Queuille	08	04	30	L	01	4,19	8,0430		
A	450	Puy de Queuille	03	09	40	L	01	1,62	3,0940		
A	451	Puy de Queuille	00	20	50	L	01	0,11	0,2050		
A	452	Puy de Queuille	00	46	80	L	01	0,25	0,4680		
A	453	Puy de Queuille	00	38	30	L	01	0,20	0,3830		
A	454	Puy de Queuille	00	41	60	L	00	0,22	0,4160		
A	455	Puy de Queuille	00	31	10	BT	02	0,40	0,3110		
A	456	Puy de Queuille	01	29	94	BR	01	14,63	1,2994		
A	463	Puy de Queuille	09	00	40	L	01	4,70	9,0040		
A	468	Puy de Queuille	00	66	60	L	01	0,34	0,6660		
A	469	Puy de Queuille	00	12	20	BT	02	0,16	0,1220		
A	625	Rue des Chevailles	00	11	35	B	03	0,02	0,1135		
A	882	Chez Perrière	00	49	80	T	03	5,83	0,4980		
A	883	Chez Perrière	00	03	94	BT	02	0,05	0,0394		
A	1041	Puy de Queuille	00	24	90	BT	02	0,31	0,2490		
A	1042	Puy de Queuille	01	75	27	BT	02	2,21	1,7527		
A	1052	Chez Perrière	00	33	19	T	03	3,89	0,3319		
A	1054	Chez Perrière	01	67	71	BT	02	2,11	1,6771		
A	1055	Chez Perrière	00	76	41	BT	02	0,95	0,7641		
A	1071	Rue des Chevailles	00	15	40	B	03	0,04	0,1540		
C	1	Les Trades	00	17	20	B	03	0,04	0,1720		
C	2	Les Trades	00	70	50	P	03	16,56	0,7050		
C	3	Les Trades	00	08	70	B	03	0,02	0,0870		
C	4	Les Trades	00	31	40	L	01	0,16	0,3140		
C	5	Les Trades	00	28	30	L	01	0,14	0,2830		
C	6	Les Trades	00	09	70	BT	02	0,13	0,0970		

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
C	8	Les Trades	00	16	60	L	01	0,09	0,1660		
C	9	Les Trades	02	88	60	L	01	1,51	2,8860		
C	10	Les Trades	00	48	10	BT	02	0,61	0,4810		
C	11	Les Trades	00	40	60	BT	02	0,50	0,4060		
C	12	Les Trades	00	43	70	BT	02	0,56	0,4370		
C	13	Les Trades	00	30	60	BT	02	0,38	0,3060		
C	14	Les Trades	00	30	30	BT	02	0,38	0,3030		
C	15	Les Trades	00	19	70	BT	02	0,25	0,1970		
C	16	Les Trades	00	09	60	BT	02	0,13	0,0960		
C	18	Les Trades	00	22	10	BT	02	0,27	0,2210		
C	19	Les Trades	00	20	80	BT	02	0,27	0,2080		
C	20	Les Trades	00	53	50	BT	02	0,67	0,5350		
C	21	Les Trades	00	31	10	L	01	0,16	0,3110		
C	22	Les Trades	00	45	50	L	01	0,23	0,4550		
C	23	Les Trades	00	46	30	L	01	0,23	0,4630		
C	24	Les Trades	00	43	30	L	01	0,23	0,4330		
C	26	Les Trades	00	15	50	BT	02	0,20	0,1550		
C	29	Les Trades	00	44	00	B	03	0,11	0,4400		
C	30	Les Trades	00	31	80	BT	02	0,40	0,3180		
C	31	Les Trades	00	41	00	BT	02	0,52	0,4100		
C	34	Les Trades	00	19	70	BT	02	0,25	0,1970		
C	35	Les Trades	00	38	60	BT	02	0,49	0,3860		
C	36	Les Trades	00	09	30	BT	02	0,13	0,0930		
C	38	Les Trades	00	22	30	BT	02	0,29	0,2230		
C	40	Les Trades	00	10	80	BT	02	0,14	0,1080		
C	41	Les Trades	01	04	50	L	01	0,54	1,0450		
C	42	Les Trades	01	26	00	L	01	0,67	1,2600		
C	43	Les Trades	00	33	80	L	01	0,18	0,3380		
C	44	Les Trades	00	34	60	L	01	0,18	0,3460		
C	46	Les Trades	00	21	90	PC	04	1,15	0,2190		
C	47	Les Trades	00	17	20	L	01	0,09	0,1720		
C	48	Les Trades	00	40	80	BT	02	0,52	0,4080		
C	53	Les Trades	00	08	10	B	03	0,02	0,0810		
C	54	Les Trades	01	31	70	L	01	0,68	1,3170		
C	55	Les Trades	00	20	00	B	03	0,05	0,2000		
C	56	Les Trades	00	30	10	L	01	0,16	0,3010		
C	57	Les Trades	00	09	70	L	01	0,05	0,0970		
C	58	Les Trades	00	34	15	BT	02	0,43	0,3415		
C	88	Les Rieux	00	06	15	L	01	0,04	0,0615		
C	89	Les Rieux	00	13	40	B	03	0,04	0,1340		
C	90	Les Rieux	00	81	90	L	01	0,43	0,8190		
C	94	Les Rieux	00	25	10	L	01	0,13	0,2510		
C	98	Les Rieux	00	24	50	B	03	0,05	0,2450		
C	100	Rue des Adoux	00	75	35	BT	02	0,95	0,7535		
C	102	Les Rieux	00	48	60	BT	02	0,61	0,4860		
C	103	Les Rieux	01	20	00	B	03	0,29	1,2000		
C	106	Les Rieux	00	18	41	BT	02	0,23	0,1841		
C	107	Les Rieux	00	28	54	BT	02	0,36	0,2854		
C	113	Les Rieux	00	19	00	B	03	0,04	0,1900		

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
C	315	Le Puy Giraud	00	34	23	L	01	0,18	0,3423		
C	316	Le Puy Giraud	00	24	87	L	01	0,13	0,2487		
C	607	Les Rieux	00	16	42	BT	02	0,20	0,1642		
C	627	Les Trades	00	20	73	B	03	0,05	0,2073		
C	667	Les Trades	00	21	90	B	03	0,05	0,2190		
C	668	Les Trades	00	14	60	B	03	0,04	0,1460		
C	675	Le Puy Giraud	01	20	60	L	01	0,63	1,2060		
E	458	Puy de Bord	00	79	70	L	01	0,41	0,7970		
E	459	Puy de Bord	00	40	20	L	01	0,21	0,4020		
E	463	Puy de Bord	00	39	78	L	01	0,21	0,3978		
E	501	Puy de Queuille	01	05	50	L	01	0,54	1,0550		
E	505	Puy de Queuille	01	07	80	L	01	0,56	1,0780		
E	506	Puy de Queuille	00	24	50	B	03	0,05	0,2450		
E	507	Puy de Queuille	00	20	90	B	03	0,05	0,2090		
E	508	Puy de Queuille	00	15	14	B	03	0,02	0,1514		
E	513	Puy de Queuille	00	22	20	B	03	0,05	0,2220		
E	525	Les Génévriers	01	26	00	B	03	0,00	1,2600		
E	526	Les Génévriers	01	80	40	P	02	17,64	1,8040		
E	529	Les Génévriers	00	13	87	P	02	2,64	0,1387		
E	530	Les Génévriers	00	31	59	T	01	2,27	0,3159		

Surface cadastrale totale : **82 ha 8 a 34 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : 82,0834 hectares

EXTRAIT DE LA MATRICE CADASTRALE

DIRECTION TERRITORIALE	AUVERGNE LIMOUSIN
AGENCE REGIONALE DU LIMOUSIN	
COMMUNE DE LA JONCHERE ET ST LEGER	

concernant les propriétés inscrites au folio sous
le nom de :
direction régionale O.N.F Limousin
partie arboretum

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
A	445	Puy de Queuille	00	06	50	BT	02	0,09	0,0650		
A	457	Puy de Queuille	01	83	96	T	03	21,56	1,8396		
A	458	Puy de Queuille	00	12	96	BT	02	0,16	0,1296		
A	459	Puy de Queuille	01	23	30	L	01	0,65	1,2330		
A	460	Puy de Queuille	01	51	40	BR	01	17,06	1,5140		
A	461	Puy de Queuille	00	40	70	T	03	4,77	0,4070		
A	462	Puy de Queuille	00	28	85	T	03	3,38	0,2885		
A	528	Rue des Perettes	00	28	05	BT	02	0,35	0,2805		
A	529	Rue des Perettes	00	82	07	BR	01	9,25	0,8207		
A	530	Rue des Perettes	00	11	42	BR	01	1,28	0,1142		
A	531	Rue des Perettes	00	08	90	BR	01	1,01	0,0890		
A	532	Rue des Perettes	00	99	75	BR	01	5,62	0,9975		
		dont J	00	49	87						
		dont K	00	49	88						
A	533	Les Pépinières de l'Etang	00	00	80	S		0,00	0,0080		
A	535	Les Pépinières de l'étang	00	43	95	BR	01	4,95	0,4395		
A	536	Les Pépinières de l'étang	00	29	50	BT	02	0,38	0,2950		
A	537	Les Pépinières de l'étang	00	35	95	BT	02	0,45	0,3595		
A	538	Les Pépinières de l'étang	00	28	45	B	03	0,07	0,2845		
A	539	Les Pépinières de l'étang	00	15	20	B	03	0,04	0,1520		
A	540	Les Pépinières de l'étang	00	71	75	BT	02	0,90	0,7175		
A	541	Les Pépinières de l'Etang	01	58	30	BT	02	2,00	1,5830		
A	542	Les Pépinières de l'Etang	00	19	90	BT	02	0,26	0,1990		
A	543	Les Pépinières de l'Etang	00	29	65	L	01	0,16	0,2965		
A	544	Les Pépinières de l'Etang	00	24	80	L	01	0,13	0,2480		
A	545	Les Pépinières de l'Etang	00	37	40	L	01	0,20	0,3740		
A	546	Les Pépinières de l'Etang	00	83	85	L	01	0,43	0,8385		
A	547	Les Pépinières de l'étang	00	34	15	B	03	0,07	0,3415		
A	551	Les Pépinières de l'Etang	00	05	20	B	03	0,02	0,0520		
A	555	Les Pépinières de l'Etang	00	84	90	B	03	0,20	0,8490		
A	556	Les Pépinières de l'Etang	00	08	40	L	01	0,04	0,0840		
A	557	Les Pépinières de l'Etang	00	08	00	B	03	0,02	0,0800		
A	558	Les Pépinières de l'étang	00	34	00	BR	01	3,83	0,3400		
A	560	Les Pépinières de l'Etang	00	19	80	B	03	0,05	0,1980		
A	561	Les Pépinières de l'Etang	00	37	85	B	03	0,09	0,3785		

Section	N° de la parcelle	Lieu-dit	CONTENANCE			Nature de propriété	Classe	Revenu	REGIME FORESTIER		
			ha	a	ca				Surface relevant du RF (ha)	Acte d'application du RF	Date d'application du RF
A	562	Les Pépinières de l'étang	00	31	40	B	03	0,07	0,3140		
A	563	Les Pépinières de l'Etang	00	13	30	B	03	0,04	0,1330		
A	567	Les Pépinières de l'étang	00	29	40	B	03	0,07	0,2940		
A	568	Rue des Chevailles	06	38	95	BR	01	72,00	6,3895		
A	569	Les Pépinières de l'étang	00	22	05	E	01	10,06	0,2205		
A	600	Rue des Chevailles	02	48	90	BR	01	28,04	2,4890		
A	601	Les Chevailles	01	29	80	BR	01	14,63	1,2980		
A	602	Les Chevailles	00	28	90	BR	01	3,26	0,2890		
A	603	Les Chevailles	00	10	50	BR	01	1,19	0,1050		
A	604	Les Chevailles	00	15	10	BT	02	0,20	0,1510		
A	605	Les Chevailles	00	50	50	L	01	0,27	0,5050		
A	620	Les Chevailles	00	08	10	B	03	0,02	0,0810		
A	621	Les Chevailles	00	44	20	PC	03	10,39	0,4420		
A	622	Les Chevailles	01	40	90	P	03	33,10	1,4090		
A	623	Les Chevailles	00	05	00	BR	01	0,56	0,0500		
A	624	Rue des Chevailles	01	56	20	B	03	0,36	1,5620		
A	629	Rue des Chevailles	00	96	00	L	01	0,50	0,9600		
A	630	Les Chevailles	00	29	60	PC	04	1,55	0,2960		
A	631	Les Chevailles	00	35	90	BR	01	4,05	0,3590		
A	632	Les Chevailles	01	23	20	L	01	0,65	1,2320		
A	1224	Rue des Chevailles	01	67	59	BR	01	18,88	1,6759		
E	527	Les Genévriers	00	37	37	PC	03	1,22	0,3737		

Surface cadastrale totale : **36 ha 52 a 52 ca**

Surface relevant du Régime Forestier : 36,5252 hectares

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Correspondance parcelles cadastrales / parcelles forestières

Territoire communal	Lieu-dit	Section	Parcelle cadastrale		Parcelle forestière		Surface arrondie
			n°	Surface (ha, a, ca)	n°	Surface (ha, a, ca)	(ha, a, ca)
La Jonchère- Saint-Maurice	Chez Perrière	A	414	2,7670			
	Chez Perrière	A	415p	0,4740			
	Chez Perrière	A	418	1,3240			
	Chez Perrière	A	882	0,4980			
	Chez Perrière	A	883	0,0394			
	Chez Perrière	A	393p	1,3115			
	Chez Perrière	A	1052	0,3319			
	Chez Perrière	A	1054p	1,5271			
	Chez Perrière	A	1055	0,7641	1	9,0370	9,04
La Jonchère- Saint-Maurice	Le Grand Puy	A	390	0,4770			
	Le Grand Puy	A	391	0,5525			
	Le Grand Puy	A	392	11,2235			
	Chez Perrière	A	393p	0,3205			
	Chez Perrière	A	415p	0,0460			
	Chez Perrière	A	1054p	0,1500	2	12,7695	12,77
La Jonchère- Saint-Maurice Saint-Léger-La-Mne	Puy de Queuille	A	449p	6,9205			
	Puy de Queuille	A	450p	1,1505			
	Puy de Queuille	A	446p	0,0900			
	Puy de Queuille	A	453p	0,2300			
	Puy de Queuille	E	501	1,0550			
	Puy de Queuille	E	505	1,0780			
	Puy de Queuille	E	506	0,2450			
	Puy de Queuille	E	507	0,2090			
	Puy de Queuille	E	508	0,1514			
	Puy de Queuille	E	513	0,2220	3	11,3514	11,35
La Jonchère- Saint-Maurice	Puy de Queuille	A	1041	0,2490			
	Puy de Queuille	A	1042	1,7527			
	Puy de Queuille	A	463	9,0040			
	Puy de Queuille	A	468	0,6660			
	Puy de Queuille	A	469	0,1220			
	Les Rieux	C	106	0,1841			
	Les Rieux	C	107	0,2854			
	Les Rieux	C	607	0,1642	4	12,4274	12,43

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Correspondance parcelles cadastrales / parcelles forestières

Territoire communal	Lieu-dit	Section	Parcelle cadastrale		Parcelle forestière		Surface arrondie
			n°	Surface (ha, a, ca)	n°	Surface (ha, a, ca)	(ha, a, ca)
La Jonchère- Saint-Maurice	Les Trades	C	18	0,2210			
	Les Trades	C	19	0,2080			
	Les Trades	C	20	0,5350			
	Les Trades	C	21	0,3110			
	Les Trades	C	22	0,4550			
	Les Trades	C	23	0,4630			
	Les Trades	C	24	0,4330			
	Les Trades	C	26	0,1550			
	Les Trades	C	29	0,4400			
	Les Trades	C	30	0,3180			
	Les Trades	C	31	0,4100			
	Les Trades	C	34	0,1970			
	Les Trades	C	35	0,3860			
	Les Trades	C	36	0,0930			
	Les Trades	C	38	0,2230			
	Les Rieux	C	88	0,0615			
	Les Rieux	C	89	0,1340			
	Les Rieux	C	90	0,8190			
	Les Rieux	C	94	0,2510			
	Les Rieux	C	98	0,2450			
	Rue des Adoux	C	100	0,7535			
	Les Rieux	C	102	0,4860			
	Les Rieux	C	103	1,2000			
	Les Rieux	C	113	0,1900			
	Les Trades	C	667	0,2190			
	Les Trades	C	668	0,1460	5	9,3530	9,35

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

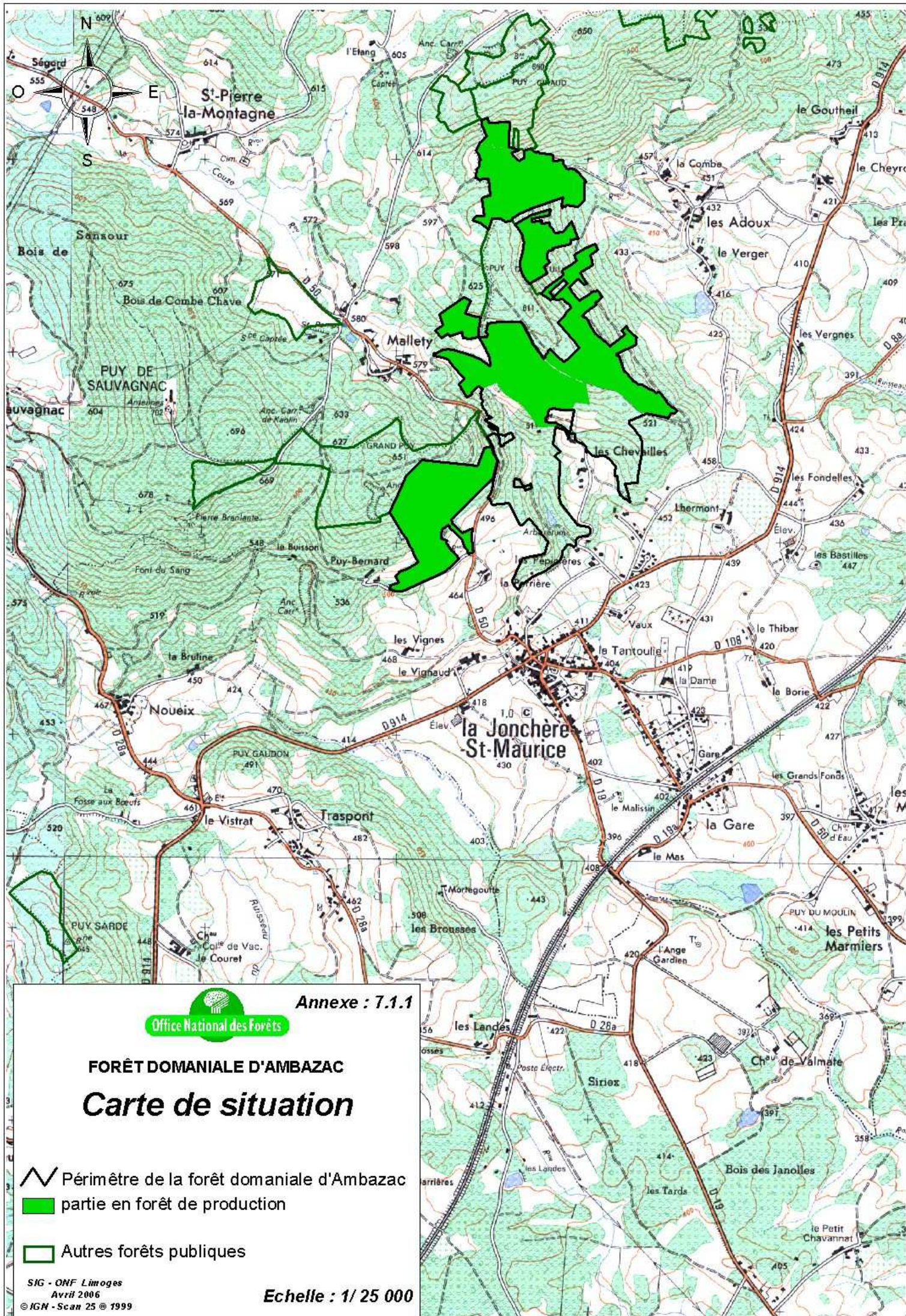
Correspondance parcelles cadastrales / parcelles forestières

Territoire communal	Lieu-dit	Section	Parcelle cadastrale		Parcelle forestière		Surface arrondie
			n°	Surface (ha, a, ca)	n°	Surface (ha, a, ca)	(ha, a, ca)
La Jonchère- Saint-Maurice	Les Trades	C	1	0,1720			
	Les Trades	C	2	0,7050			
	Les Trades	C	3	0,0870			
	Les Trades	C	4	0,3140			
	Les Trades	C	5	0,2830			
	Les Trades	C	6	0,0970			
	Les Trades	C	8	0,1660			
	Les Trades	C	9	2,8860			
	Les Trades	C	10	0,4810			
	Les Trades	C	11	0,4060			
	Les Trades	C	12	0,4370			
	Les Trades	C	13	0,3060			
	Les Trades	C	14	0,3030			
	Les Trades	C	15	0,1970			
	Les Trades	C	16	0,0960			
	Les Trades	C	40	0,1080			
	Les Trades	C	41	1,0450			
	Les Trades	C	42	1,2600			
	Les Trades	C	43	0,3380			
	Les Trades	C	44	0,3460			
	Les Trades	C	46	0,2190			
	Les Trades	C	47	0,1720			
	Les Trades	C	48	0,4080			
	Les Trades	C	53	0,0810			
	Les Trades	C	54	1,3170			
	Les Trades	C	55	0,2000			
	Les Trades	C	56	0,3010			
	Les Trades	C	57	0,0970			
	Les Trades	C	58	0,3415			
	Le Puy Giraud	C	315	0,3423			
	Le Puy Giraud	C	316	0,2487			
	Les Trades	C	627	0,2073			
	Le Puy Giraud	C	675	1,2060			
Saint-Léger-La-Mne	Puy de Bord	E	458	0,7970			
	Puy de Bord	E	459	0,4020			
	Puy de Bord	E	463	0,3978	6	16,7706	16,77

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Correspondance parcelles cadastrales / parcelles forestières

Territoire communal	Lieu-dit	Section	Parcelle cadastrale		Parcelle forestière		Surface arrondie
			n°	Surface (ha, a, ca)	n°	Surface (ha, a, ca)	(ha, a, ca)
La Jonchère- Saint-Maurice	Puy de Queuille	A	446p	0,6700			
	Puy de Queuille	A	449p	1,1225			
	Puy de Queuille	A	450p	1,9435			
	Puy de Queuille	A	451	0,2050			
	Puy de Queuille	A	452	0,4680			
	Puy de Queuille	A	453p	0,1530			
	Puy de Queuille	A	454	0,4160			
	Puy de Queuille	A	455	0,3110			
	Puy de Queuille	A	456	1,2994			
	Rue des Chevailles	A	1071	0,1540			
Saint-Léger-La-Mne	Rue des Chevailles	A	625	0,1135			
	Les Genévriers	E	525	1,2600			
	Les Genévriers	E	526	1,8040			
	Les Genévriers	E	529	0,1387			
	Les Genévriers	E	530	0,3159	7	10,3745	10,37
TOTAL				82,0834		82,0834	82,08



Annexe : 7.1.1

Office National des Forêts

FORÊT DOMANIALE D'AMBAZAC

Carte de situation

- Périmètre de la forêt domaniale d'Ambazac
- partie en forêt de production
- Autres forêts publiques

SIG - ONF Limoges
Avril 2006
© IGN - Scan 25 © 1999

Echelle : 1/ 25 000

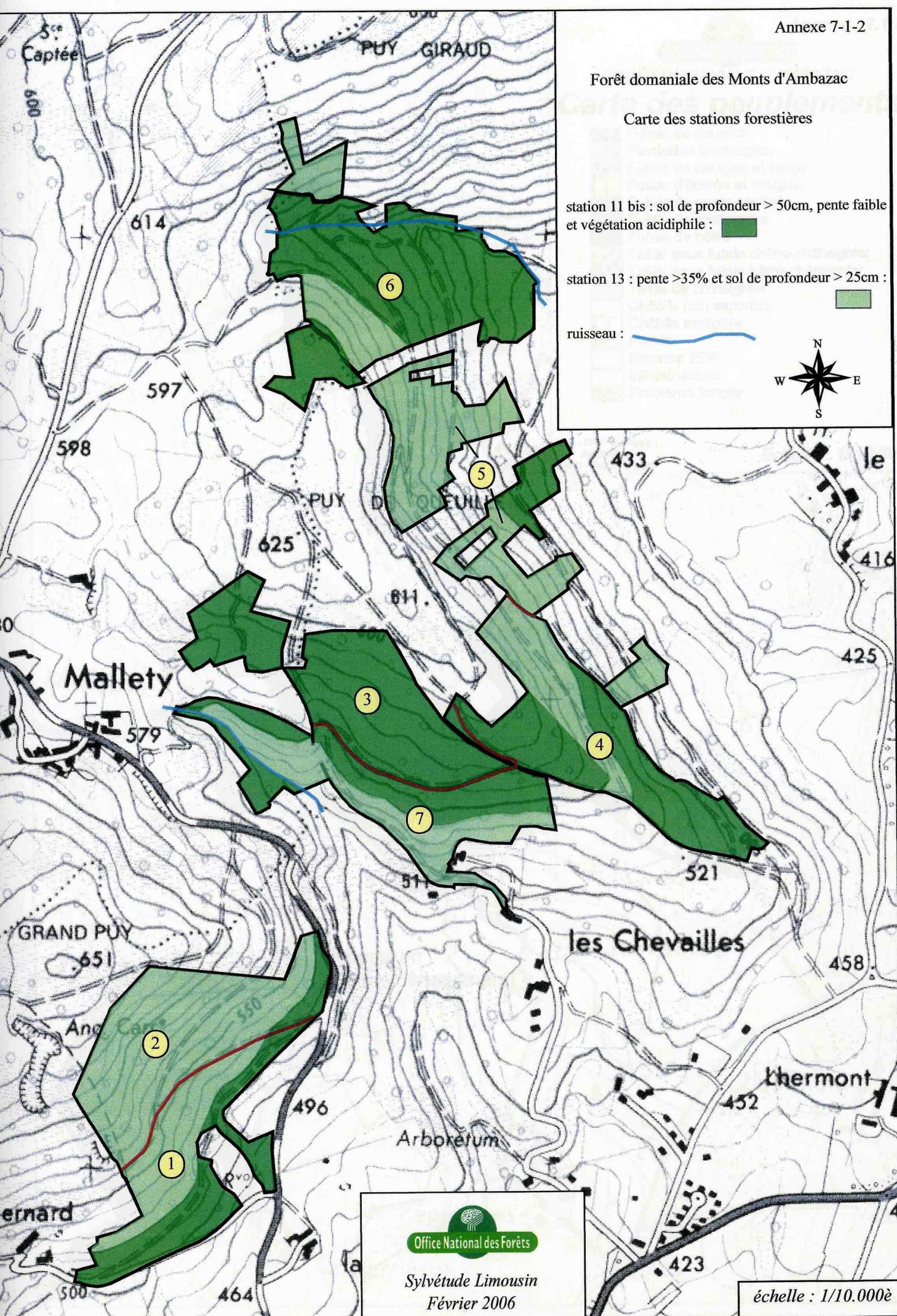
Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Carte des stations forestières

station 11 bis : sol de profondeur > 50cm, pente faible et végétation acidiphile : 

station 13 : pente > 35% et sol de profondeur > 25cm : 

ruisseau : 



Office National des Forêts

Sylvétude Limousin
Février 2006

échelle : 1/10.000è

Parcelle 1

Résumé						
Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
238	29.8	35	26.5	306.4	?	?
Espacement	Elancement	Do	Dg	tarif douglas		=> Prélèv. %
23.4	79.2	42.1	37.7			?

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision			Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
Rotation (ans)	Prélèv. %		35	29.8	238	0	238	
6	15	2012	41		238	35	203	
					203			

Régénération à partir de 2019

Parcelle 2

Résumé

Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
283	30.5	35	30.5	352.4	?	?
				tarif douglas		
Espacement	Elancement	Do	Dg		Ecart/norme	=> Prélèv. %
20.9	82.4	41.7	37.0		?	?

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision

Rotation (ans)	Prélèv. %	
	0	
9	25	2015
10	20	2025

Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
35	30.5	283	0	283	
44		283	70	213	
54		213	42	171	
		171			

Guide douglas référentiel de rattrapage à Ho 23m
classe de fertilité 1.

Parcelle 3

Résumé

Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
250	30.6	35	29.2	339.0	?	?
Espacement	Elancement	Do	Dg	tarif douglas		
22.2	79.3	42.5	38.6	Ecart/norme	=> Prélèv. %	?
				?		

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision

Rotation (ans)	Prélèv. %
0	
7	15

Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
35	30.6	250	0	250	
42		250	37	213	
		213			

Régénération à partir de 2020

Parcelle 4

Résumé

Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
358	28.2	33	31.5	338.1	?	?
				tarif douglas		
Espacement	Elancement	Do	Dg		Ecart/norme	=> Prélèv. %
20.2	84.0	39.4	33.5		?	?

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision

Rotation (ans)	Prélèv. %	
	0	
3	20	2009
7	25	2016

Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
33	28.2	358	0	358	
36		358	71	287	
43		287	71	216	
		216			

Guide douglas scénario de rattrapage à Ho 23m
classe de fertilité 1

Parcelle 5

Résumé						
Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
336	29.3	33	29.2	323.6	?	?
<i>tarif douglas</i>						
Espacement	Elancement	Do	Dg	Ecart/norme		=> Prélèv. %
20.0	88.0	39.8	33.3	?		?

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision			Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
Rotation (ans)	Prélèv. %		33	29.3	336	0	336	
4	15	2010	37		336	50	286	
9	25	2019	46		286	71	215	
					215			

Guide douglas scénario de rattrapage à Ho 23m
classe de fertilité 1

Parcelle 6

Résumé

Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
331	27.9	33	28.1	300.2	?	?
Espacement	Elancement	Do	Dg	tarif douglas		
21.2	84.8	39.2	32.9	Ecart/norme => Prélèv. %		
				?		

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision

Rotation (ans)	Prélèv. %
0	
5	15
9	25

2011
2020

Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
33	27.9	331	0	331	
38		331	49	282	
47		282	70	212	
		212			

Scénario de rattrapage à Ho 23m classe de fertilité 1
du guide douglas

Parcelle 7

Résumé

Nb tiges/ha	Ho	Age	G/ha	V/ha	Fertilité	Norme
250	30.6	35	29.2	338.8	?	?
Espacement	Elancement	Do	Dg	tarif douglas		
22.2	79.3	42.5	38.6	Ecart/norme	=> Prélèv. %	
				?	?	

Rotation en ☒ Age ☐ Ho

Décision

Rotation (ans)	Prélèv. %
0	
11	15

2017

Age	Ho	N avant	N prélevé	N après	N norme
35	30.6	250	0	250	
46		250	37	213	
		213			

Guide douglas scénario de rattrapage à Ho 23m
classe de fertilité 1



**Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique**

SITES A CHAUVES-SOURIS DES MONTS D'AMBAZAC : ANCIENNE CARRIERE ET MINES DU PUY BERNARD

ZNIEFF N° : 34

Numéro SPN : 740120163

Surface : 17 ha

Commune

La Jonchère-Saint-Maurice (87)

Description et intérêt du site

Située dans les monts d'Ambazac, cette ZNIEFF de type I incluse dans la ZNIEFF de type II n° 24 intitulée "Monts d'Ambazac et Vallée de la Couze", comprend les mines et l'ancienne carrière du Puy Bernard

ainsi que les territoires périphériques correspondant aux secteurs de chasse de deux espèces de chauves-souris remarquables et protégées : le grand murin et le murin à moustaches.



Milieux déterminants

Mines et passages souterrains

Espèces déterminantes

Faune

Mammifères

Grand murin (*Myotis myotis*) (Protection nationale, Directive Habitats)



**Zones Naturelles
d'Intérêt Ecologique,
Faunistique et Floristique**

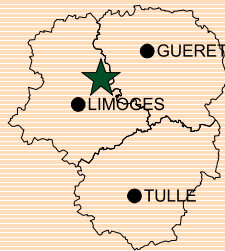
SITES A CHAUVES-SOURIS DES MONTS D'AMBAZAC : ANCIENNE CARRIERE ET MINES DU PUY BERNARD

ZNIEFF N° : 34

Numéro SPN : 740120163

Surface : 17 ha

Echelle : 1/ 25 000^{ème}



FORÊT DOMANIALE D'AMBAZAC

Carte des peuplements

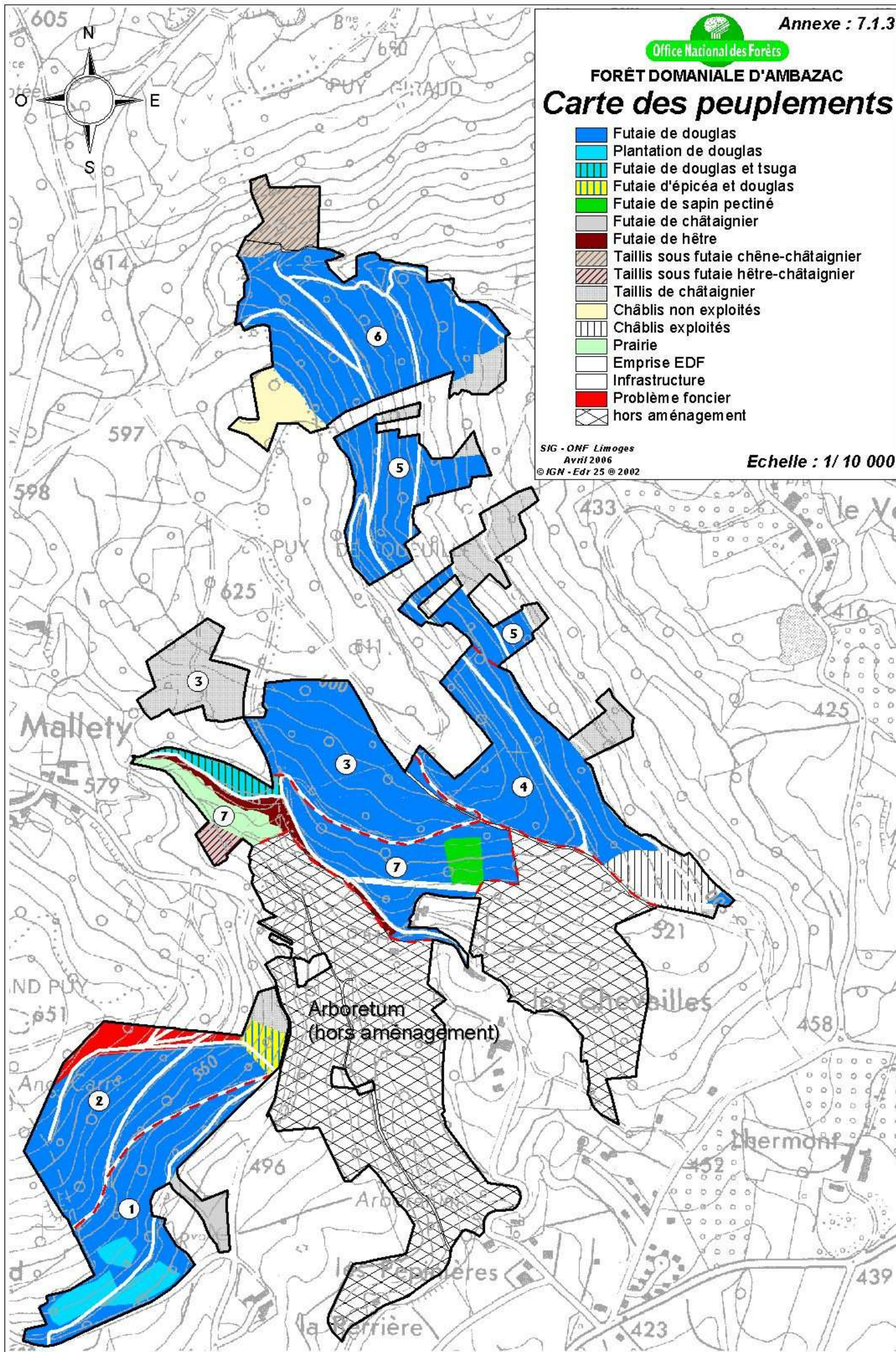
- Futaie de douglas
- Plantation de douglas
- Futaie de douglas et tsuga
- Futaie d'épicéa et douglas
- Futaie de sapin pectiné
- Futaie de châtaignier
- Futaie de hêtre
- Taillis sous futaie chêne-châtaignier
- Taillis sous futaie hêtre-châtaignier
- Taillis de châtaignier
- Châblis non exploités
- Châblis exploités
- Prairie
- Emprise EDF
- Infrastructure
- Problème foncier
- hors aménagement

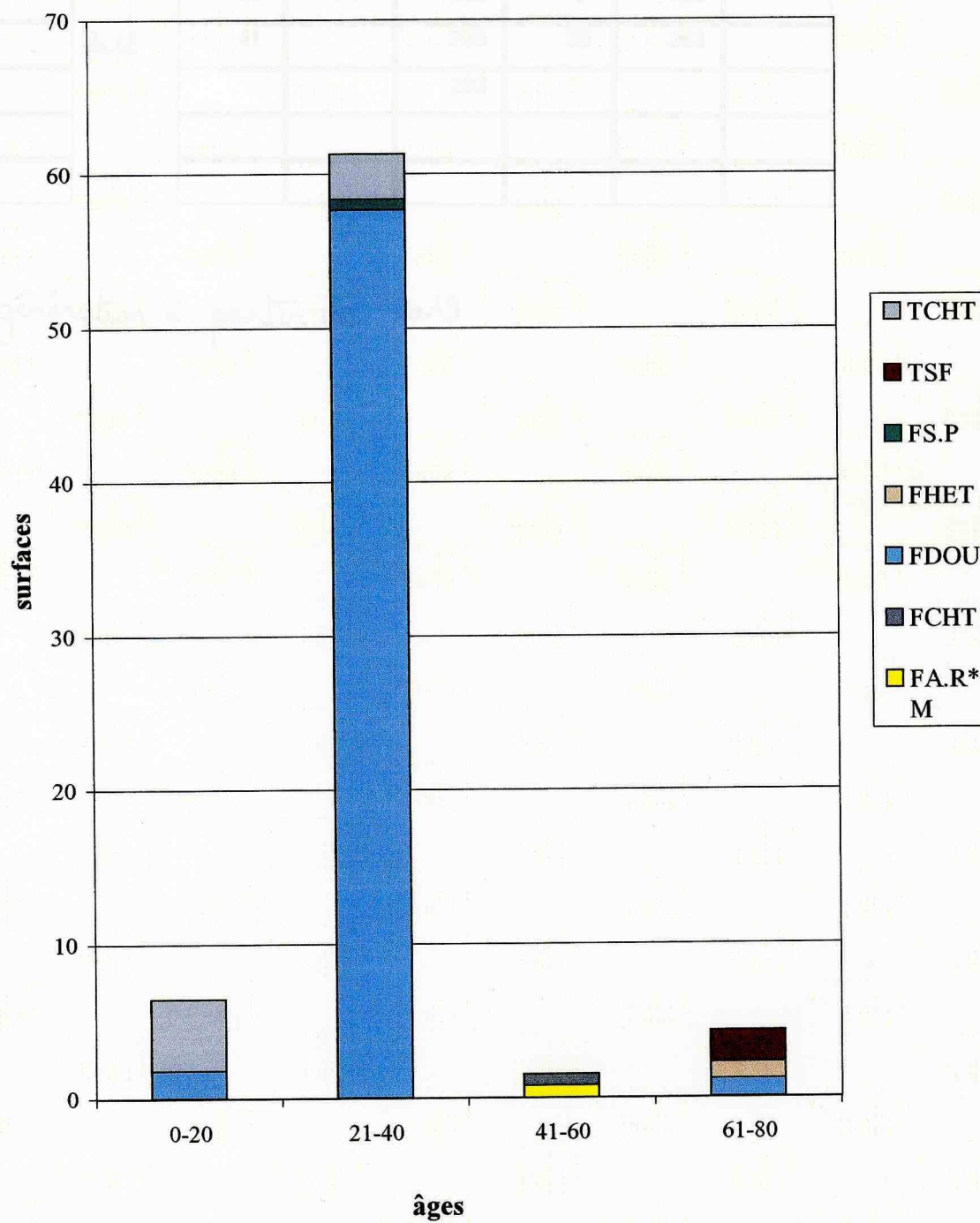
SIG - ONF Limoges

Avril 2006

© IGN - Edr 25 © 2002

Echelle : 1/ 10 000



Histogramme actuel des classes d'âge

Répartition des types de peuplements par parcelle en Février 2006

Types de peuplements																			TOTAL
Agés Parcelle	FDOU			F.A.R*M	F.S.P	F.H.E.T	F.C.H.T	S.C.H.S*M	S.H.E.T*M	T.C.H.T		V.F.O.N	V.E.D.F	V.I.F.A	V.V.T	V.V.E.X	V.P.V.E		
	0-20	21-40	61-80							0-20	21-40								
1	1.81	6.49					0.74											9.04	
2		9.65		0.78							0.55		1.79					12.77	
3		8.25										2.95			0.15			11.35	
4		8.99									1.02			0.17	0.26		1.99	12.43	
5		6.91									2.29				0.15			9.35	
6		12.47							1.56		0.74				0.41	1.59		16.77	
7		4.92	1.16		0.68	1.09				0.48				0.37	0.20			10.37	
TOTAL	1.81	57.68	1.16	0.78	0.68	1.09	0.74	1.56	0.48		4.60	2.95	1.79	0.54	1.17	1.59	1.99	82.08	

FDOU : futaie de douglas

FA.R*M : futaie d'épicéa commun et de douglas

FS.P : futaie de sapin pectiné

FHET : futaie de hêtre

FCHT : futaie de châtaignier

SCHS*M : taillis sous futaie de chêne sessile et châtaignier

SHET*M : taillis sous futaie de hêtre et châtaignier

TCHT : taillis de châtaignier

VFON : problème foncier

VEDF : emprise de ligne EDF

VIFA : emprise d'infrastructures

VV.T : châblis non exploités

VVEX : châblis exploités

VPVE : prairie

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Carte des infrastructures

Voie communale : ———

Route forestière revêtue : ———

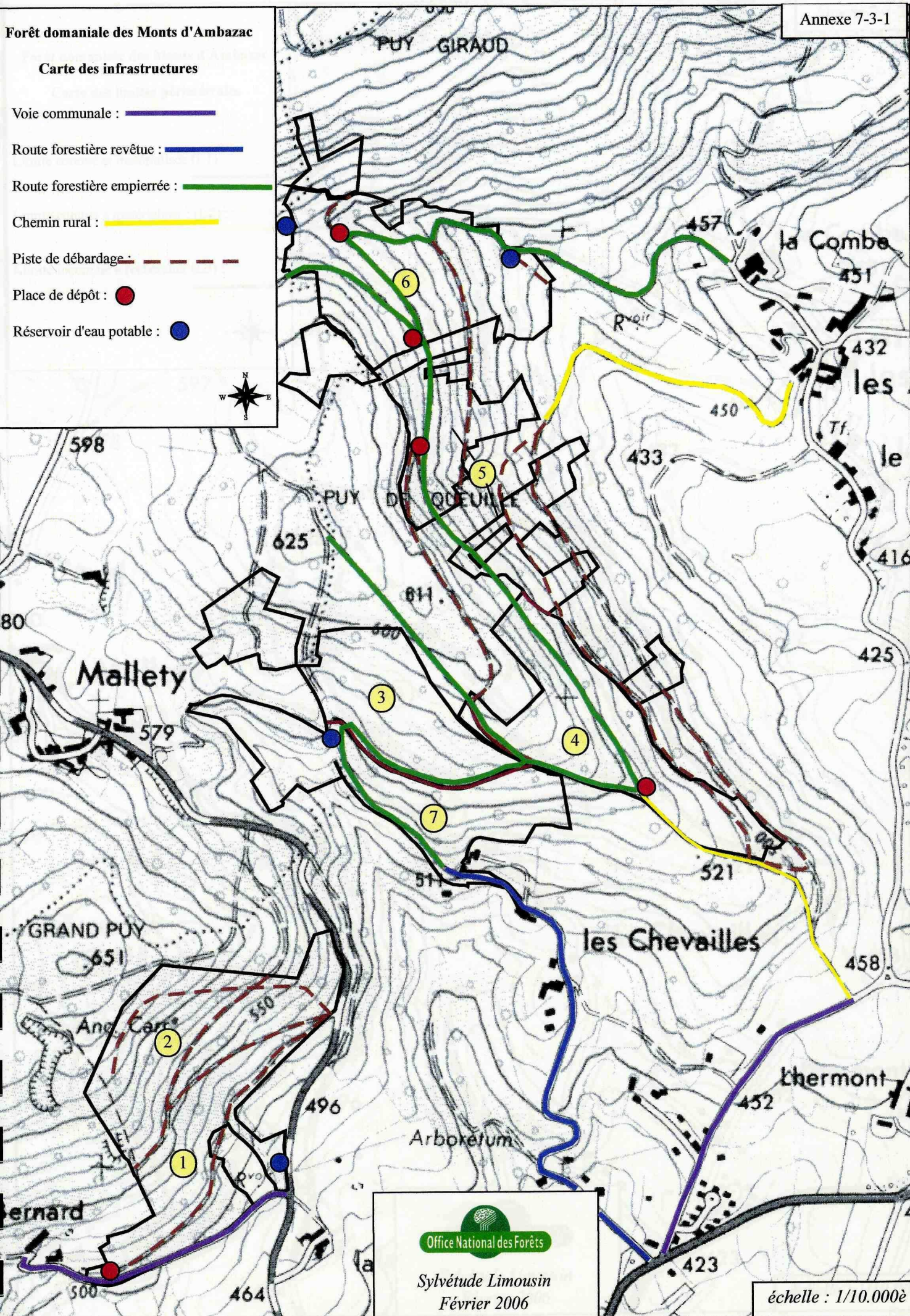
Route forestière empierrée : ———

Chemin rural : ———

Piste de débardage : - - - - -

Place de dépôt : ●

Réservoir d'eau potable : ●



Office National des Forêts

Sylvétude Limousin
Février 2006

échelle : 1/10.000e

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Carte des limites périmétrales

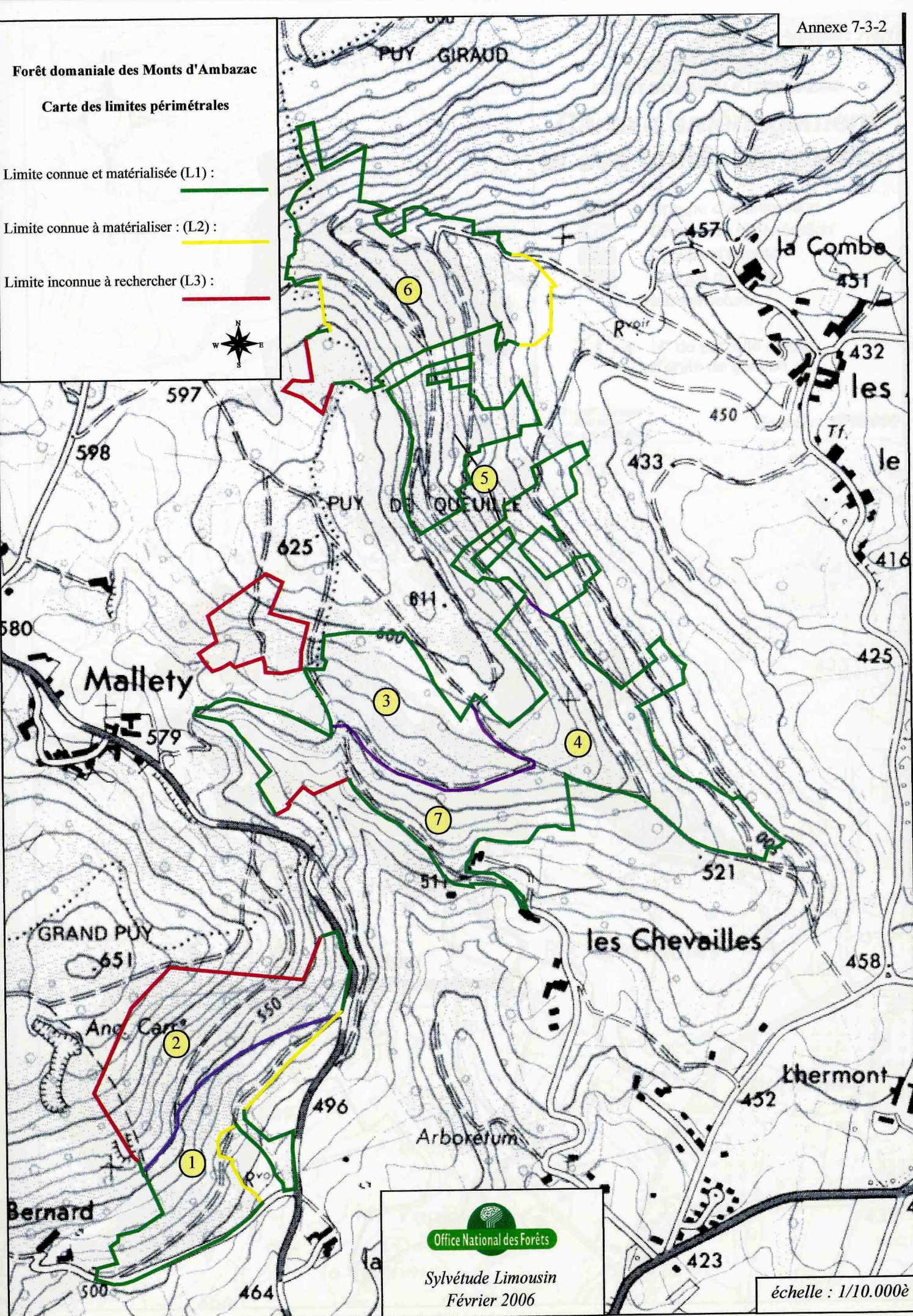
Limite connue et matérialisée (L1) :



Limite connue à matérialiser : (L2) :



Limite inconnue à rechercher (L3) :



Carte d'aménagement et des unités de gestion

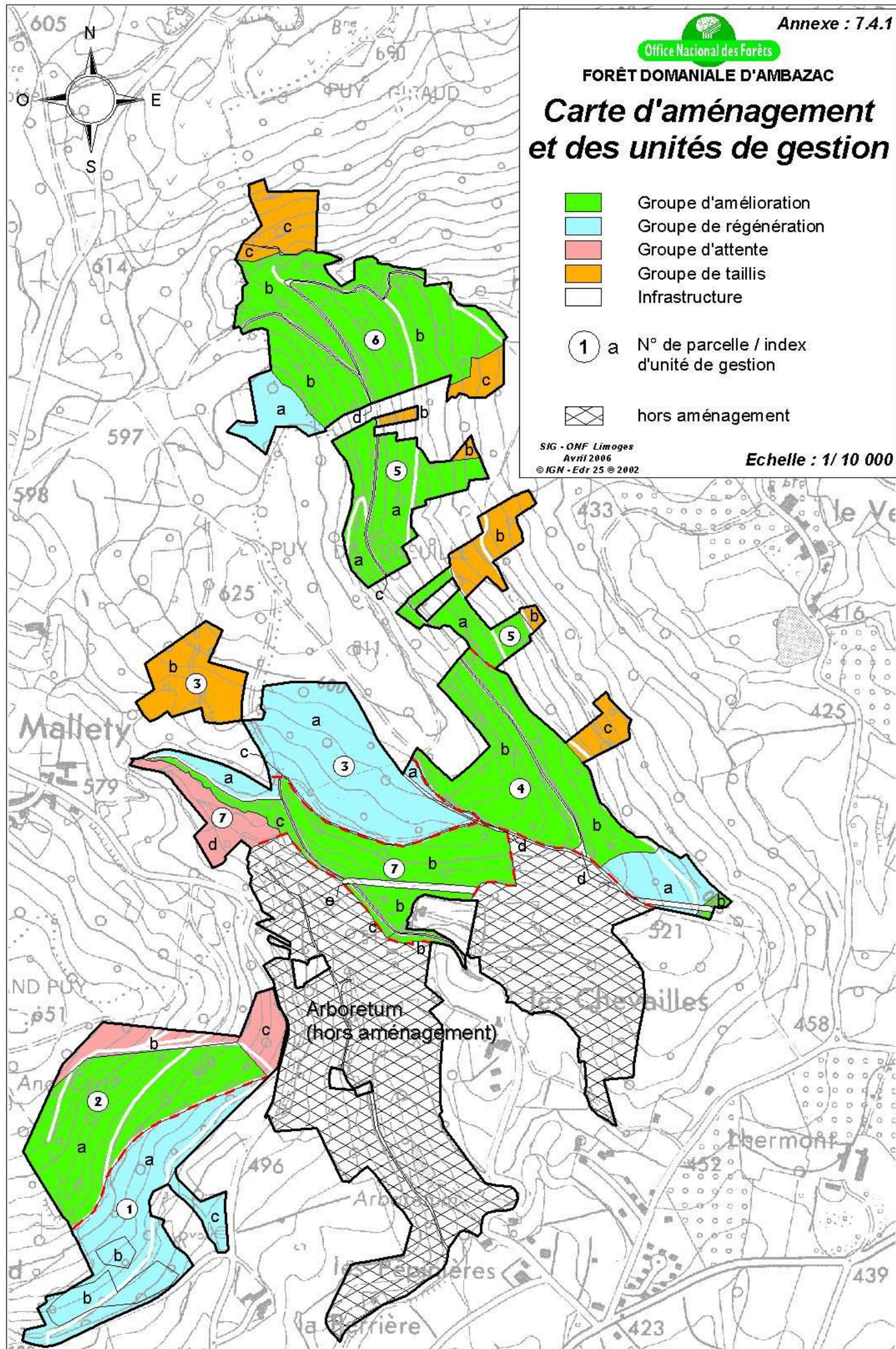
- Groupe d'amélioration
- Groupe de régénération
- Groupe d'attente
- Groupe de taillis
- Infrastructure

① a N° de parcelle / index
d'unité de gestion

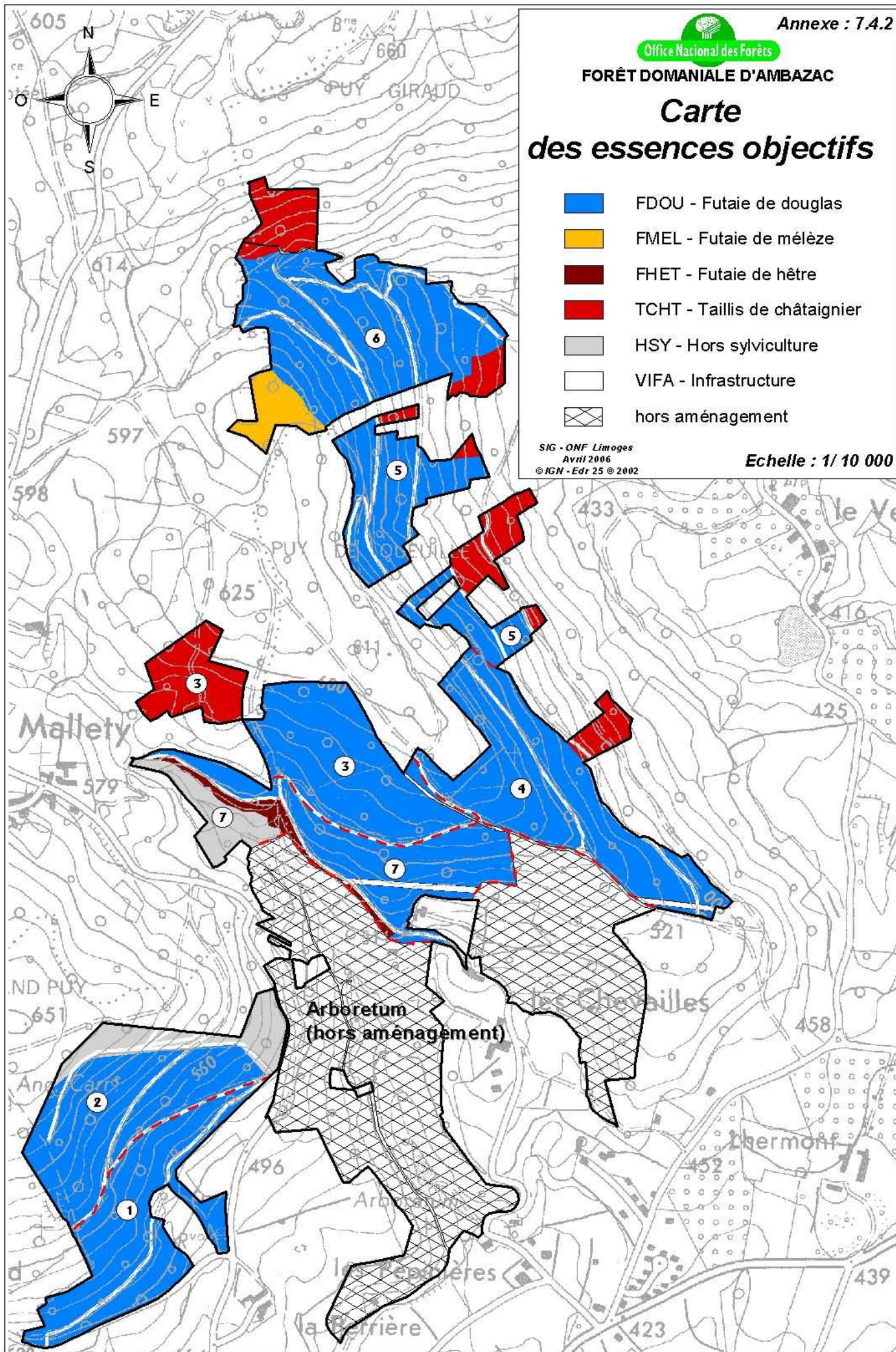
hors aménagement

SIG - ONF Limoges
Avril 2006
© IGN - Edr 25 @ 2002

Echelle : 1/ 10 000



Carte des essences objectives



Classe 1

Rotation	Age	Ho	N avant	N après	% N prélevé	Dg	Dg prélevé	Do	Lc	Lco	G avant	G après	G prélevée	% G prélevée	V avant	V après	V prélevé	% V prélevé	Vu prélevé	kg
	24	23,2	1111	647	42	0,25	0,22	0,33	0,53	0,53	52,1	34,6	17,5	34	477,1	321,5	155,6	33	0,3	0,78
6	30	27,8	647	411	36	0,31	0,25	0,40	0,55	0,48	48	36,3	11,7	24	537	417,2	119,8	22	0,5	0,63
7	37	32,7	411	283	31	0,39	0,33	0,46	0,50	0,44	48,1	37	11,1	23	647,9	505,9	142	22	1,1	0,71
9	46	38,1	283	208	27	0,47	0,41	0,54	0,45	0,38	49,8	40,1	9,7	19	766,9	622,8	144,1	19	1,9	0,68
10	56	43,3	208	178	14	0,56	0,48	0,62	0,35	0,29	52,1	46,6	5,5	11	873,7	783,7	90	10	3,0	0,70
11	67	48,2	178	89	50	0,64	0,56	0,68	0,22	0,48	56,9	33,2	23,7	42	1017,4	600,7	416,7	41	4,7	0,82
3	70	49,3	89	42	53	0,71	0,66	0,71	1,33	1,33	35,4	19,2	16,2	46	656,6	360,0	296,6	45	6,3	0,85
3	73	52,4	42	0	100	0,79	0,79	0,79			20,5		20,5	100	396,1		396,1	100		

Classe 2

Rotation	Age	Ho	N avant	N après	% N prélevé	Dg	Dg prélevé	Do	Lc	Lco	G avant	G après	G prélevée	% G prélevée	V avant	V après	V prélevé	% V prélevé	Vu prélevé	kg
	30	22,6	1111	603	46	0,24	0,22	0,33	0,39	0,37	50,7	31,9	18,8	37,1	445,1	285,8	159,3	35,8	0,31	0,78
9	39	27,4	594	367	38	0,31	0,27	0,39	0,41	0,35	45,7	32,9	12,8	28,0	502	371,2	130,8	26,1	0,58	0,68
10	49	32,3	364	225	38	0,39	0,35	0,46	0,42	0,36	44,5	31,2	13,3	29,9	592,8	423,7	169,1	28,5	1,22	0,75
11	60	37	225	192	15	0,49	0,44	0,54	0,32	0,31	42	37	5	11,9	640,4	565,8	74,6	11,6	2,26	0,79
13	73	41,9	189	103	46	0,57	0,51	0,62	1,06	0,21	48,1	30,4	17,7	36,8	789,8	506,2	283,6	35,9	3,30	0,79
3	76	42,5	103	64	38	0,63	0,57	0,64	1,01	0,96	32,4	22,6	9,8	30,2	549,1	388,3	160,8	29,3	4,12	0,77
3	79	44,6	64	0	100	0,69	0,69	0,69			24,2		24,2	100,0	423,8		423,8			

Classe 3

Rotation	Age	Ho	Nav	Nap	%	Dg	Dg prélevé	Do av	Lc	Lco	Gav	Gap	Prél	%	Vav	Vap	Prél	%	Vu prélevé	kg
	41	22,6	1111	550	50	0,24	0,22	0,32	0,33	0,25	50	29,5	20,5	41,0	430,0	259,6	170,4	39,6	0,78	0,78
10	51	26,3	544	300	45	0,31	0,27	0,38	0,36	0,28	39,5	25,6	13,9	35,2	414,9	276,4	136,5	33,4	0,74	0,74
12	63	30,5	294	200	32	0,39	0,35	0,44	0,29	0,27	35,3	26,3	9	25,5	452,2	342,1	110,1	24,3	0,76	0,76
17	80	35,8	200	114	43	0,49	0,45	0,53	0,80	0,27	37,8	24,3	13,5	35,7	566,5	364,9	201,6	35,5	0,83	0,83
3	83	36,5	114	78	32	0,54	0,49	0,55	0,69	0,48	25,9	19,1	6,8	26,3	396,4	294,6	101,8	25,7	0,81	0,81
3	86	37,6	78	0	100	0,58	0,58	0,58			20,4		20,4	100,0	321,6		321,6			

En bleu, le diamètre de l'arbre de surface terrière moyenne éclairci ; en rouge, les largeur de cerne supérieures à 8 mm ; en vert, le stade de la coupe d'ensemencement.

Tableau XI : référentiel sylvicole pour les futaies de douglas en situation de rattrapage tardive à Ho=23m

ITINERAIRES DE TRAVAUX SYLVICOLES – VALEUR 2005
REGENERATION ARTIFICIELLE DE DOUGLAS
3 DOU 1

Caractère dominant : terrain mécanisable

Année	Classe Suivi surfacique	Tâche élémentaire	Description	HJ	HE	Coût direct en €/ha
0	0	Travaux préparatoires - Option Rangement des rémanents (60%) - Option traitement de la végétation herbacée et/ou semi-ligneuse (75%) - Option Travail du sol (75%)	Mise en andains Mécanique ou chimique Sous-solage (lignes : 3m d'axe en axe, profondeur 60cm min)		6 2 2	500 200 175
à	1	Plantation - Fourniture de 1100 plants/ha (3m*3m) - Traitement contre l'hylobe (Marshall Suxon et K-Othrine) et mise en œuvre -Option : apport d'engrais sur terrain carencé (5%) -Option protection contre le gibier pour les zones à forte pression (25%) Option : plantation en complément (uniquement après diagnostic et avec « vides anormaux » sur plus de 30 ares) (10%) Option Dégagement (40%)	plants 2+1 ou 1+1 Plantation y compris jalonnement, traitement et mise en jauge Engrais phosphaté (NPK) ou de cuivre Clôture électrique ou protection individuelle 10% si nécessaire Mise en oeuvre Entretien mécanique (1 interligne sur 3) Dégagement mécanique ou chimique si nécessaire contre la végétation semi-ligneuse ou herbacée	4 4 0,5 2 2		200 650 420 150 100 80 160 300
1 ou 2						
CUMUL Classe 1		1350 € sans option / 1891,75€ avec options et occurrences / 2935 € avec options				
2 ou 3	2 (plants de 0,8 à 3m)	Option dégagement (à réserver aux situations où la végétation est très concurrente (10%))	Entretien mécanique (1 interligne sur 3) Dégagement mécanique ou chimique si nécessaire contre la végétation		2	160 200
à						
4 ou 5						
CUMUL Classes 2		0 € sans option / 36 € avec option et son occurrence / 360 € avec options				
TOTAL		1350 € sans option / 2017.75 € avec options et leurs occurrences / 3295 € avec ttes options				

HJ : Nombre d'hommes-jours - HE : Nombre d'heures d'engins

ITINERAIRES DE TRAVAUX SYLVICOLES – VALEUR 2005
REGENERATION NATURELLE DE DOUGLAS - 1 DOU 1

Caractère dominant : Peuplement de douglas de beau phénotype

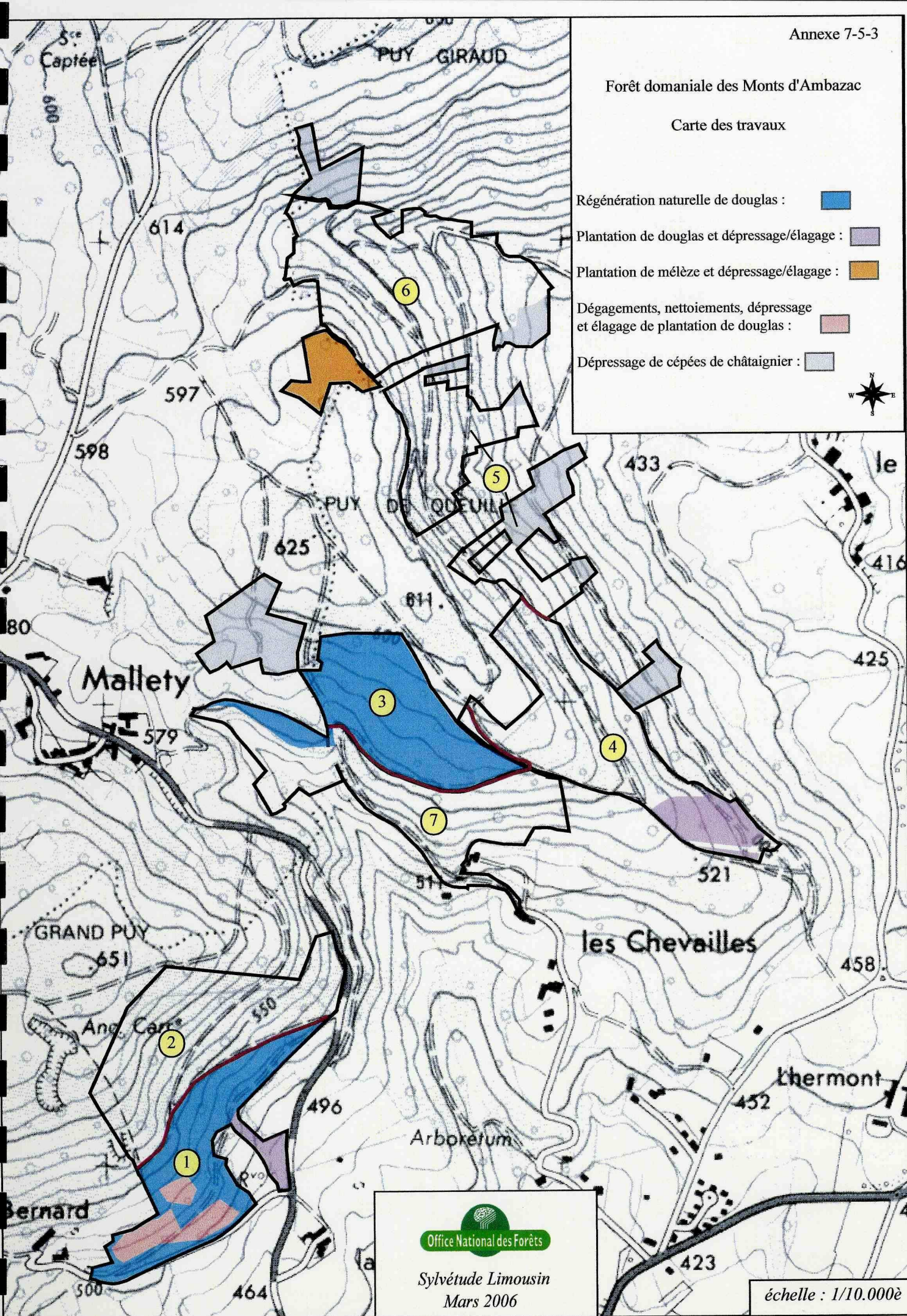
Année	Classe Suivi surfacique	Tâche élémentaire	Description	HJ	HE	Coût direct en €/ha
0	0 (semis absent)	[coupe d'ensemencement] [Traitement des rémanents: simple éparpillement après démontage des houpiers en morceaux de 2m max]				
à	à	<i>Option nettoyage du sol mécanisée</i> [si présence de concurrence et absence de semis] <i>ou éventuellement manuel</i> [si présence de concurrence et semis présents de façon éparse] <u>(15%)</u>	<i>Girobroyeur</i>		5	400
2 ou 3 ans (selon fertilité)	1a (semis de 0 à 30 cm)	<i>Option de traitement de la végétation (15%)</i> Coupe secondaire à $h_{\text{semis}}=30\text{cm}$	<i>Débroussailleuse</i>	4		500
			<i>Traitement chimique</i>		2	180
CUMUL Classe 1a		0 € sans option / 162 € avec options et occurrences / 1080 € avec options totales				
3 ou 4 ans	1b (semis de 30cm)	Cloisonnements sylvoles (à $hauteur_{\text{semis}}=0,3-0,5\text{m}$) Dégagement (à hauteur des semis : 30 à 80 cm) [Coupe définitive à $h_{\text{semis}}=50\text{cm}$ au maximum]	Installation de type 2m de large et 6m d'axe en axe Entretien des cloisonnements (mécanique) Manuel sur la bande		2	160
à	à	<i>Option Dégagement supplémentaire (à hauteur des semis : 30 à 80 cm) (15%)</i>	<i>Entretien des cloisonnements (mécanique)</i> <i>Manuel sur la bande</i>	3	2	160 450
4 ou 5 ans (selon fertilité)	80cm))	<i>Option : Plantation de complément (uniquement après diagnostic et avec « vides anormaux » sur plus de 30 ares) (5%)</i>	<i>Fourniture de plants 2+1 traités contre l'hyloba</i> <i>Mise en place (y compris mise en jauge) (estimation du coût : 50aresplantés/ha)</i>	0,5		100 80
CUMUL Classes 1b		770 € sans options / 880 € avec options et occurrences / 5640 € avec options				
5 ou 6 ans à 7 ou 8 ans (selon fertilité)	2 (semis de 0,8m à 3m)	<i>Option : 1 dégagement (40%)</i>	<i>Entretien des cloisonnements (mécanique)</i> <i>Manuel (dégager uniquement la tête des semis en cas de pression forte du gibier)(débroussailleuse)</i>	2	2	160 300
CUMUL Classe 2		0 € sans option / 184 € avec options et occurrence / 460 € avec options				
TOTAL		770 € sans option / 1226 € avec les options et leurs occurrences / 3100 € avec options totales				

HJ : Nombre d'hommes-jours - HE : Nombre d'heures d'engins

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Carte des travaux

- Régénération naturelle de douglas : 
- Plantation de douglas et dépressage/élagage : 
- Plantation de mélèze et dépressage/élagage : 
- Dégagements, nettoisements, dépressage et élagage de plantation de douglas : 
- Dépressage de cépées de châtaignier : 



Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

REVISION D' AMENAGEMENT
BILAN MATIERE et RECETTES de 1992 à 2005

ex.	n° art.	Type vente	n° de parcelle	Surface parcou.	nature coupe	Châtaignier		A.F		S.P		Epicéa		Grandis		douglas		Volume grume	Houp Rx	Houp Fs	Montant de vente actualisé €	Prix moyen m3 en € 04
						20 et -	25 et +	20 et -	25 et +	20 et -	25 et +	20 et -	25 et +	20 et -	25 et +	20 et -	25 et +					
1994	152	BP	3	13	E2							6	2			186	356	550	14		11 033	20,06
1994	1106	UP	4 et 6	25	E1											1216		1216			4 156	3,42
1995	143	BP	2	11,5	E2											161	171	332	7		5 161	15,55
1996	205	UP	5	5,5	E1		237									85		322			1 105	3,43
1996	504	BP	4 et 5	0,6	EMP											18	69	87	3		1 115	12,82
1996	142	BP	1	9,5	E2											111	245	356	10		7 205	20,24
1999			4 et 7		E2					13	19	8	11			198	257	506	11		6 530	12,91
1999		BP	4 et 5	2	RA		240											240			2 545	10,60
2001		UP	1, 2, 3	5	PA												1318	1318			2 769	2,10
2002		BP	1 et 2	19,5	E3											42	638	680	26		11 293	16,61
2003	127	BP	5	9,5	E2											67	76	143		3	2 386	16,69
2004	2001	BC	1	0,5	PA																973	
2004	186	BP	3	13	E3							6	5			38	405	454		16	12 426	27,37
2004	187	BP	6	15	E2							2	5			102	284	393		11	7 757	19,74
Total							477			13	19	22	23			2224	3819	6597	71	30	76 454	

RA : rase
PA : châblis
E1 : première éclaircie
E2 : deuxième éclaircie
E3 : troisième éclaircie
EMP : emprise

BP : coupe vendue en bloc et sur pied
BC : coupe vendue en bloc et par contenance
UP : unité de produit

Forêt domaniale des Monts d'Ambazac

Année	Peuplements		Infrastructure		Maintenance		TOTAL en € actualisé 2005
	Investissement	Entretien	Investissement	Entretien	Investissement	Entretien	
1990				624			624
1992		3 989					3 989
1993				1 085			1 085
2004	4 138						4 138
2005	481						481
							0
							0
							0
							0
							0
							0
TOTAL		3 989		1 709	0	0	10 317